ALLOCATIONS FAMILIALES
les Caf en Île-de-France

Les Caf en île-de-France
Ctrad
Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

DOSSIER D'ETUDES DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE

N°23
Septembre 2020

ÉVALUATION DE LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE

RELATIVE AUX VACANCES DES ENFANTS DES ALLOCATAIRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE

CHAPITRE I. LES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE AUX VACANCES : PROFILS ET FACTEURS D'INFLUENCE P.7

Profils des familles bénéficiaires de l'aide aux vacances enfants P.7

Les aides aux vacances proposées par la CAF sont destinées aux plus fragiles économiquement P.7

La dimension socioculturelle et économique des familles bénéficiaires de l'aide aux vacances enfants P.8

Le coût du séjour et l'implication des collectivités territoriales, facteurs d'influence P.10

CHAPITRE II. LES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES : PROFILS DES ENFANTS ET REGARDS DES PARENTS SUR LE TEMPS LIBRE P.15

Caractéristiques des enfants utilisateurs de l'offre P.15

Les représentations des parents sur le temps libre de leurs enfants P.17

CHAPITRE III. LES FAMILLES UTILISATRICES, ENTRE SATISFACTION ET RÉALITÉ FINANCIÈRE P.21

Influences de la composition familiale et des revenus sur le taux de recours au dispositif P.21

Trois critères de choix pour les parents utilisateurs, pondérés par certaines difficultés P.22

Un large satisfecit de l'offre et de son utilité, modéré par certains utilisateurs P.24

Influence du quotient familial et évolution du coût de la vie P.26

CHAPITRE IV. LA SOUS-UTILISATION DU DISPOSITIF, FACTEURS ET ATTENTES P.29

Le reste à charge élevé et l'âge de l'enfant représentent des freins pour une majorité de familles P.29

Le souhait d'accompagnement est prégnant pour plus de la moitié des familles P.30

Des activités de loisirs des enfants évolutives en fonction de l'âge et de la proximité du domicile P.31

ANNEXES P.35

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Dans le cadre de sa politique sociale, la caisse d'allocations familiales (caf) du Val-de-Marne, a mis en œuvre le dispositif d'aide aux vacances enfants (Ave) afin de favoriser l'accès aux vacances pour les enfants des familles les plus fragiles. À ce titre, cette aide est inscrite dans le règlement d'action sociale en vigueur, validé par le conseil d'administration de la caf.

Les familles allocataires, ayant un quotient familial (1) (Qf) inférieur à 570 euros, peuvent ainsi bénéficier d'une aide financière pour soutenir le départ en vacances de leurs enfants. Cette aide varie en fonction de la composition familiale et des ressources du foyer.

Afin d'optimiser l'accès aux aides proposées, la caf du Val-de-Marne communique sur l'ensemble de son règlement d'action sociale tant auprès de ses allocataires que de ses partenaires. Concernant plus spécifiquement les aides aux vacances enfants, une notification personnalisée est aussi envoyée à chaque famille allocataire bénéficiaire, lors du lancement des campagnes vacances en début d'année. Par ailleurs, afin de faciliter l'accès à cette offre, la caf du Val-de-Marne a adhéré aux services de Vacaf (2). Cette adhésion élargit le panel des séjours de vacances aux enfants bénéficiaires de l'Ave et facilite le versement du droit au tiers organisateur du séjour de vacances. Cependant, l'ensemble de ces dispositions n'a pas permis une utilisation optimale du dispositif d'aide aux vacances enfants « *qui accuse au contraire une baisse constante depuis plusieurs années* (-42,4 % depuis 2014). » (3)

Afin d'évaluer et d'adapter la politique d'aide aux vacances enfants à la réalité des attentes des familles, la direction de l'action sociale de la caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne a sollicité une étude spécifique sur ce sujet auprès de la cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (ctrad).

Une double démarche de compréhension a donc guidé cette étude, d'une part l'analyse de la sous-utilisation progressive et persistante des aides aux vacances des enfants, et d'autre part, le recueil et l'étude des attentes et comportements des familles, concernant les vacances de leurs enfants.

Trois sources de données quantitatives et qualitatives ont été mobilisées pour tenter de répondre à ce double questionnement : d'une part, le recueil et l'analyse des bases de données de la caf du Val-de-Marne, complétées des données statistiques issues des fichiers de Vacaf, et d'autre part, l'analyse d'un questionnaire (4) diffusé aux familles représentatives, utilisatrices ou non du dispositif d'aide aux vacances auquel elles ouvrent droit.

Ainsi, le premier chapitre dresse le profil socio-économique des familles bénéficiaires de l'aide aux vacances enfants. À travers le système d'information des caf, sont extraits les données relatives à la composition familiale, au niveau de pauvreté ou encore à la répartition territoriale de l'utilisation de l'offre. Cette recherche est enrichie de données issues du système d'information de Vacaf, concernant les dépenses engagées par la caf et par les familles, rapportées au coût des séjours proposés. Le deuxième chapitre interroge les représentations des familles allocataires sur les vacances, les temps de loisirs et les activités pratiquées par leurs enfants, notamment à partir des données recueillies par le questionnaire. Le troisième chapitre se focalise sur les familles utilisatrices afin de mesurer leur satisfaction mais également d'identifier les difficul-

(1) Cf. Annexe 1. Montant des aides en fonction du quotient familial et de la composition familiale
(2) Vacaf est un service, géré par la caf de l'Hérault, chargé de centraliser les offres via des conventions locales ou nationales et les aides aux vacances proposées par les caf adhérentes.
(3) Bilan de la campagne d'aides aux vacances 2018.
(4) Cf. Annexe 2. Questionnaire envoyé aux familles

tés rencontrées lors de l'utilisation de l'aide aux vacances enfants. Enfin, le dernier chapitre se concentre sur les familles non-utilisatrices afin d'une part de comprendre les motifs de leur non-utilisation, et d'autre part, d'identifier des pistes d'amélioration de l'offre d'action sociale de la caf, en fonction des besoins et des attentes relevés auprès des familles bénéficiaires.

UNE APPROCHE COMPLÉMENTAIRE TANT QUANTITATIVE QUE QUALITATIVE

DONNÉES QUANTITATIVES

Le système d'information des caf permet de connaître la composition des familles, leur quotient familial, leurs revenus, ainsi que leur dépendance aux prestations sociales et familiales. Ces données permettent donc d'apporter un éclairage sur le profil socio-économique des familles bénéficiaires de l'offre.

Les familles allocataires ciblées ouvraient un droit à l'aide aux vacances enfants au titre de la campagne vacances 2018, et ont donc reçu une notification personnalisée pour au moins un enfant âgé(s) de 4 à 17 ans. Cependant, au regard de la part importante des familles non-utilisatrices de l'offre (96,1%), celle-ci est représentative de l'ensemble des familles allocataires bénéficiaires. Ainsi, l'étude de la population bénéficiaire se centre autour de deux catégories : les familles utilisatrices et les familles non-utilisatrices. Ce choix s'inscrit dans un souci de répondre aux questionnements sur « la compréhension de la sous-utilisation progressive et persistante des aides aux vacances enfants », à l'origine de cette étude et d'éviter toute redondance lors de l'analyse des données issues du système d'information de la caf.

Les données provenant du système d'information de Vacaf complètent celles de la caf, notamment concernant d'une part, les impacts financiers tels que le montant du reste à charge des familles utilisatrices de l'offre de l'Ave, rapporté au montant de l'aide versée par séjour lors de la campagne des vacances 2019, et d'autre part, les types de structures organisatrices de séjours selon le types de dispositif : national ou local.

DONNÉES QUALITATIVES

Ces données sont issues d'un questionnaire, décliné en trois thèmes dans le but de mesurer la satisfaction de l'offre de vacances et d'approcher les raisons de la non-utilisation.

Le **premier thème** aborde de manière globale les vacances, les activités de loisirs en famille et à l'école. Il permet également de mesurer l'impact financier et organisationnel d'un départ en vacances.
Le **deuxième thème** interroge uniquement les familles dont un enfant a utilisé l'offre de vacances. Les questions traitent ainsi de l'organisation des vacances et de la satisfaction de l'offre.
Enfin, le **troisième thème** ne concerne que les familles n'ayant pas utilisé l'offre de vacances afin d'en comprendre les raisons et de connaître l'occupation des enfants sur ces temps libres.

Le questionnaire a été transmis entre novembre 2019 et janvier 2020 à 2 500 familles val-de-marnaises dont au moins un enfant a bénéficié de l'aide aux vacances enfants en 2018.
À la fin de la passation, 655 questionnaires ont été recueillis et 609 étaient exploitables.

Afin de respecter les compositions familiales et le nombre d'enfants des bénéficiaires de l'Ave, un redressement a été effectué sur ces variables. De plus, concomitamment, les taux d'utilisation et de non-utilisation ont été également respectés. Ainsi, les taux d'utilisation de l'offre de l'Ave et les structures familiales de l'ensemble des familles bénéficiaires et du sous-ensemble des familles interrogées sont identiques.

In fine, 425 questionnaires représentatifs ont été extraits et permettent d'approcher les raisons de la non-utilisation. de l'aide aux vacances enfants.

CHAPITRE I. LES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE AUX VACANCES : PROFILS ET FACTEURS D'INFLUENCE

■ PROFILS DES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE AUX VACANCES ENFANTS

PRÈS DE DEUX FAMILLES ALLOCATAIRES SUR DIX BÉNÉFICIENT DE L'AIDE AUX VACANCES ENFANTS

Durant la campagne 2018 du dispositif Ave, sur 153 570 familles val-de-marnaises, 30 067 étaient bénéficiaires de cette campagne, soit 19,6 %. En revanche, seules 3,9 % de ces dernières ont utilisé l'offre (cf. tableau 1).

LES FAMILLES MONOPARENTALES AVEC AU MOINS DEUX ENFANTS, PRINCIPALES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE AUX VACANCES ENFANTS

Les familles monoparentales représentent un peu plus de la moitié de l'ensemble des familles allocataires bénéficiaires du dispositif (53,0 %). Elles sont encore plus représentées parmi les familles utilisatrices de l'Ave (69,9 %) ; alors que les couples avec enfant(s) représentent 47,0 % des familles bénéficiaires, contre 30,1 % parmi les familles utilisatrices (cf. figure 1).

Tableau 1. Nombre de familles allocataires (5), bénéficiaires, utilisatrices et non-utilisatrices de l'aide aux vacances enfants

	Familles allocataires	Familles bénéficiaires	Familles utilisatrices	Familles non-utilisatrices
	153 570	30 067	1 171	28 896

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, campagne 2018.
Lecture : Parmi les 30 067 familles bénéficiaires de l'Ave, 1171 familles allocataires ont utilisé cette offre durant la campagne 2018.

Figure 1. Situation familiale selon la catégorie de famille (%)

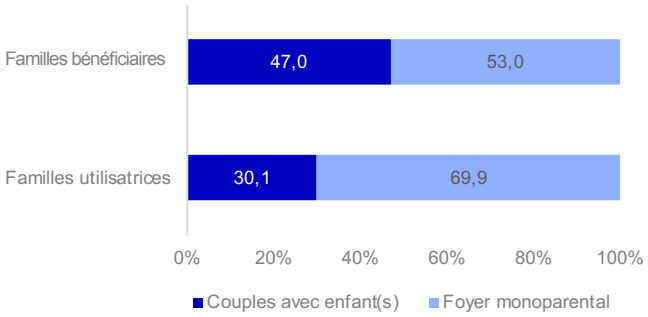

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, campagne 2018.
Lecture : Parmi les familles utilisatrices, 69,9 % sont des familles monoparentales.

Figure 2. Nombre d'enfants selon la catégorie de famille (%)

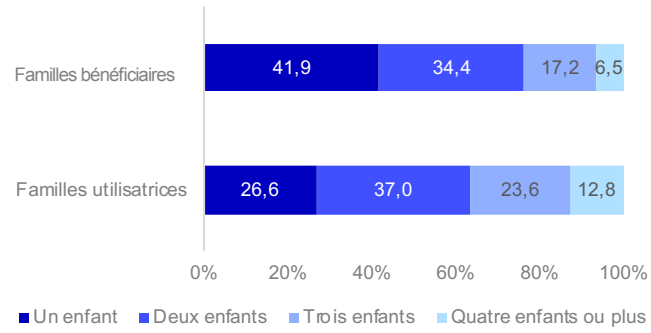

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, campagne 2018.
Lecture : Parmi les familles utilisatrices, 37,0 % ont deux enfants.

En ce qui concerne la taille des familles, l'ensemble des familles bénéficiaires ont proportionnellement plus souvent un enfant unique 41,9 %, contre seulement 26,6 % pour les familles utilisatrices (cf. figure 2). La part des familles nombreuses utilisatrices est quant à elle plus importante que celle des familles bénéficiaires : 23,6 % de familles utilisatrices ont trois enfants et 12,8 % quatre enfants et plus, contre respectivement 17,2 % et 6,5 % pour les familles bénéficiaires.

■ LES AIDES AUX VACANCES PROPOSÉES PAR LA CAF SONT DESTINÉES AUX PLUS FRAGILES ÉCONOMIQUEMENT

L'étude de la situation économique des familles allocataires apporte un éclairage complémentaire sur ce public. Ainsi, les données relatives à la situation des bénéficiaires au titre de minima sociaux, de bas revenus, et de revenus par unité de consommation, de même que le montant de leur quotient familial et leur taux de dépendance aux prestations permettent de profiler la situation monétaire de ce public allocataire.

PLUS D'UN TIERS DES FAMILLES SONT BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX

Les familles bénéficiaires de l'offre, qu'elles soient utilisatrices ou non, bénéficient pour plus d'un tiers d'entre elles, d'au moins un minima social (figure 3).

(5) Familles allocataires avec au moins un enfant à charge.

Figure 3. La perception d'au moins un minima social selon la catégorie de famille (en %)

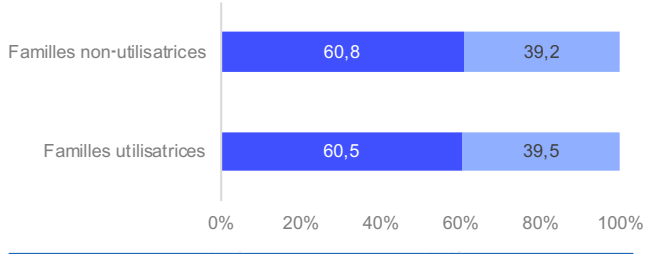

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, campagne 2018.
Lecture : Parmi les familles utilisatrices, 39,5 % sont bénéficiaires d'au moins un minima social.

SURREPRÉSENTATION DES FAMILLES À BAS REVENUS

L'approche par le seuil des bas revenus (6) permet d'appréhender les phénomènes de pauvreté et de précarité sous un angle financier (7).

Ainsi, plus de sept familles sur dix potentiellement bénéficiaires de l'Ave se situent sous le seuil de bas revenus (cf. figure 4).

LES FAMILLES LES PLUS FRAGILES FINANCIÈREMENT UTILISENT MOINS L'AVE

La majorité des familles utilisatrices ou non-utilisatrices se situe dans la troisième tranche de quotient familial, soit de 441 euros à 570 euros (8) ; cette part est cependant légèrement supérieure parmi les utilisateurs (cf. figure 5).

Le dispositif Ave s'adresse aux familles allocataires les plus fragiles, selon le principe du quotient familial inférieur à 570 euros. En revanche, plus le quotient baisse, plus la part des familles non-utilisatrices est importante, soit pour la tranche la plus basse 26,3 % contre 21,2 % pour les familles utilisatrices.

Les familles les plus précaires sollicitent donc moins l'Ave ; ce constat soulève la problématique du coût d'un départ en vacances rapporté aux capacités économiques de la famille bénéficiaire de l'Ave

Figure 4. Les familles allocataires à bas revenus selon l'utilisation de l'aide aux vacances enfants (en %)

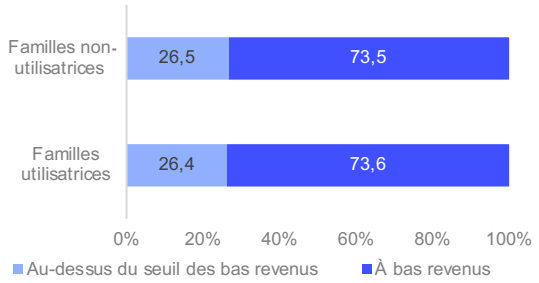

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, campagne 2018.
Lecture : Parmi les familles utilisatrices, 73,6 % sont à bas revenus.

PRÈS D'UN QUART DES FAMILLES DÉPEND DES PRESTATIONS À 100 %

L'analyse de la dépendance aux prestations sociales et familiales versées par la caf permet également d'appréhender la situation économique des familles bénéficiaires.

Alors que 53,9 % des familles non-utilisatrices sont dépendantes des prestations à au moins 50 %, ce taux s'élève à 59,1 % pour les familles utilisatrices du dispositif Ave. Concernant le niveau de dépendance, la part des familles utilisatrices et dépendantes à 100 % des prestations est légèrement inférieure à celle des familles non-utilisatrices et dépendantes à 100 % (respectivement 23,1 % et 24,3 %) (cf. figure 6). Le taux de dépendance semble donc influencer l'utilisation de l'aide aux vacances enfants. En revanche, pour les plus dépendantes, le reste à charge paraît représenter un frein à l'utilisation de l'aide proposée, notamment au vu du coût du séjour rapporté à la capacité financière des familles.

■ LA DIMENSION SOCIOCULTURELLE ET ÉCONOMIQUE DES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE AUX VACANCES ENFANTS

Force est de constater que le niveau de diplôme des familles bénéficiaires apparaît relativement

Figure 5. L'utilisation de l'aide aux vacances enfants par tranche de quotient familial (en %)

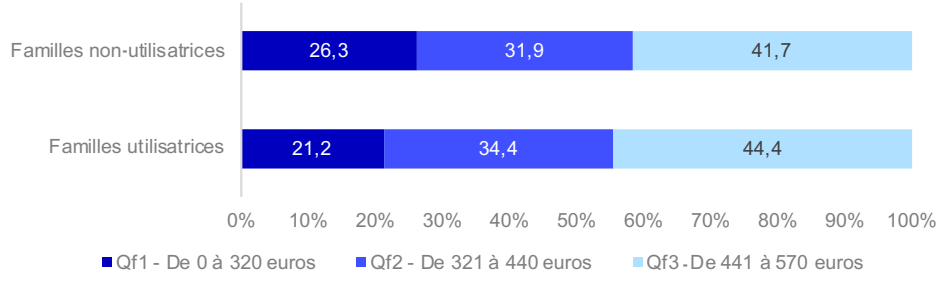

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, campagne 2018.
Lecture : Parmi les familles utilisatrices, 21,2 % font partie de la première tranche du quotient familial.

(6) En 2018, le seuil de bas revenus est fixé à 1 071 euros
(7) E. Glachant et E. Pascal, « *Regards sur la politique temps libre de la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis et sur le temps des loisirs* », Dossier d'études des Caf en Île-de-France, n°20, février 2019, p.12
(8) Cf. Annexe 3. Définition et modalités de calcul du quotient familial

Figure 6. La dépendance aux prestations selon l'utilisation de l'aide aux vacances enfants (en %)

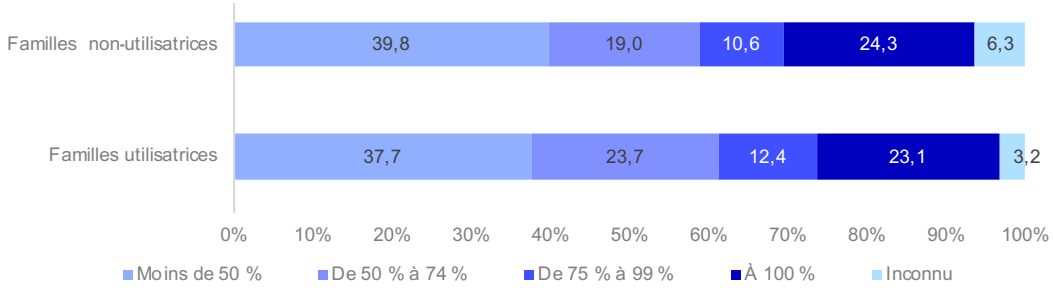

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, campagne 2018.
Lecture : Parmi les familles utilisatrices, 37,7 % sont dépendantes des prestations à moins de 50 %.

faible, en référence aux résultats du questionnaire. En effet, plus de 45 % des parents ont un niveau inférieur ou égal au brevet des collèges ou à un certificat d'aptitudes professionnelles ou encore un brevet professionnel. Ce constat est encore plus prégnant concernant le conjoint du parent répondant (près de 60 %) (cf. figure 7).

INFLUENCE DU NIVEAU DE FORMATION

Plus le niveau de formation augmente, plus l'Ave est utilisée par les familles allocataires (cf. tableau 2), même si le niveau des utilisateurs reste relativement faible. Ainsi, outre la dimension économique, une dimension sociale et culturelle semble s'imposer

Figure 7. Diplôme des parents (en %)

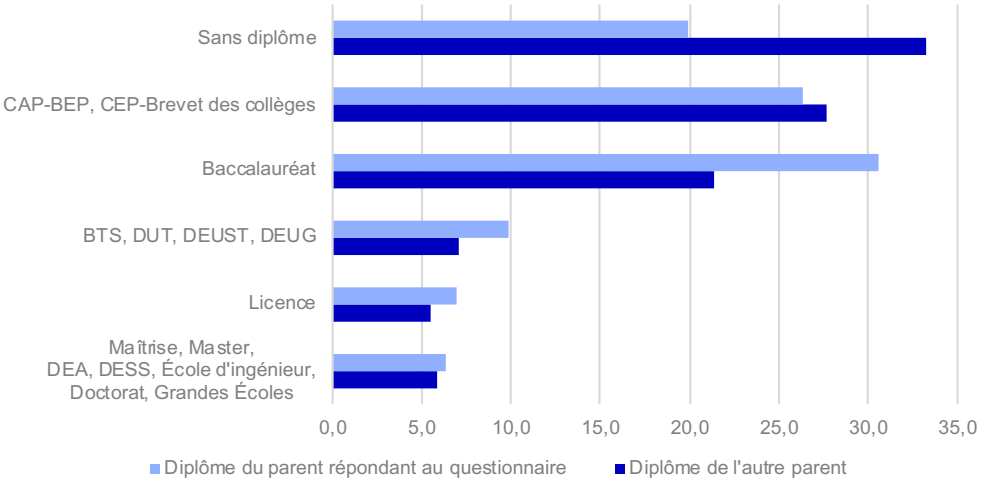

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR diplôme du répondant = 81,4 % / TR diplôme de l'autre parent = 63,8 % (9)
Lecture : Le parent répondant est dans 30,6 % des cas titulaire d'un baccalauréat.

Tableau 2. L'utilisation de l'aide aux vacances selon le diplôme des parents (en %)

	Ave non-utilisée	Ave utilisée	Ensemble
Sans diplôme	98,6	1,4	100,0
CAP-BEP, CEP-Brevet des collèges	94,5	5,5	100,0
Baccalauréat	96,2	3,8	100,0
BTS, DUT, DEUST, DEUG	91,2	8,8	100,0
Licence	100,0	0,0	100,0
Maîtrise, Master, DEA, DESS, École d'ingénieur, Doctorat, Grandes Écoles	100,0	0,0	100,0
Sans réponse	96,2	3,8	100,0

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances » - campagne 2018
TR du diplôme = 81,4 % / TR de l'utilisation = 100,0 %
Lecture : Parmi les familles dont le parent dispose d'un baccalauréat, 96,2 % d'entre elles n'utilisent pas l'Ave et 3,8 % l'utilisent.

(9) Ce taux de réponse peut paraître faible, mais il est à mettre au regard de la situation familiale. Un peu plus de la moitié est une famille monoparentale. Il se peut ainsi que les parents répondants ne sachent pas le niveau de diplôme de l'autre parent car absent du foyer.

dans la pratique ou non du départ en vacances collectives des enfants.

LE COÛT DU SÉJOUR ET L'IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, FACTEURS D'INFLUENCE

UNE VARIATION TRÈS FORTE ENTRE LES DIFFÉRENTES TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL

Les données Vacaf renseignent sur le coût moyen du reste à charge des familles pour un séjour enfant. Celui-ci s'établit à 745 euros.

Ces dépenses varient selon la tranche de quotient familial. En effet, le montant moyen du reste à charge pour une famille, située dans la troisième tranche du quotient familial, est de 790 euros, alors que cette moyenne s'élève à 655 euros pour celles situées dans la première tranche (cf. tableau 3). Ce résultat s'explique par la variation de l'aide aux vacances enfants en fonction des revenus et de la composition familiale. Ainsi, l'aide relative à la troisième tranche du Qf correspond à un montant moyen de 106 euros, alors que celle de la première tranche s'élève à 150 euros en moyenne.

Les familles les plus fragiles dépensent donc moins pour le départ de leur enfant pour un même séjour. Toutefois, le reste à charge pour les familles les plus fragiles économiquement, représente un effort financier plus important proportionnellement à leurs revenus.

L'ensemble des familles bénéficiaires perçoit en moyenne 867 euros par unité de consommation, le reste à charge du prix du séjour représentant 82,6 % de leurs revenus (cf. figure 8).

Concernant les familles utilisatrices, ce reste à charge représente en moyenne la même part de leurs revenus (82,3 %). Cependant, selon la tranche du quotient familial, le reste à charge représente une part plus ou moins élevée des revenus. C'est pour la 1ère tranche du quotient familial que le reste à charge du prix du séjour est le moins important, soit 79,3 % des revenus des familles concernées ; les familles les plus fragiles, voire les plus précaires économiquement, apparaissent donc les mieux aidées.

En revanche, l'analyse du reste à charge au regard des revenus des familles non-utilisatrices fait appa-

Tableau 3. Moyenne des dépenses et de l'aide par tranche de quotient familial (en euros)

	Moyenne du reste à charge du séjour par enfant	Moyenne de l'aide versée au centre par enfant
Qf 1 - De 0 à 320 euros	655,41	149,96
Qf 2 - De 321 à 440 euros	720,34	139,05
Qf 3 - De 441 à 570 euros	790,30	105,85

Sources : Données Vacaf, campagne 2019.
Lecture : La moyenne des dépenses par séjour d'un enfant pour les familles de la troisième tranche de Qf est 790,30 .

Figure 8. Le reste à charge du prix du séjour dans les revenus des familles bénéficiaires de l'aide aux vacances enfants

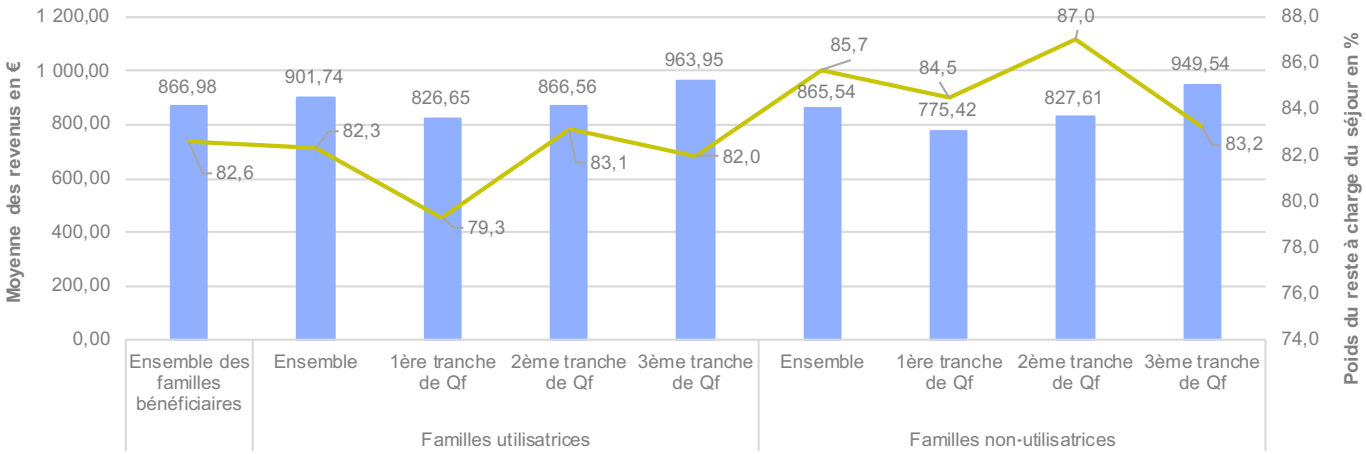

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, campagne 2018 & Données Vacaf, campagne 2019.
Lecture : Le revenu moyen par unité de consommation des familles non-utilisatrices est de 865,54 euros . Le reste à charge du séjour représente 85,7 % de ce revenu.

raître d'une part, un écart conséquent de la moyenne des revenus par unité de consommation selon le quotient familial (soit 15 euros pour les familles de la 3ème tranche du quotient et 51 euros pour celles de la 1ère tranche), et d'autre part, l'importance du poids du reste à charge du séjour pour les familles non-utilisatrices rapporté à celui des familles utilisatrices. Autrement dit, si les familles non-utilisatrices utilisaient l'aide aux vacances, l'effort des familles, situées dans les 1ère et 2ème tranches du quotient familial, représenterait respectivement 84,5 % et 87,0 %, alors que pour celles de la 3ème tranche, le prix du séjour représenterait un taux d'effort quasi-similaire à celui des familles utilisatrices, soit 83,2 % de leurs revenus.

Le reste à charge varie donc de manière conséquente selon les quotients familiaux, écart qui s'accentue parmi les familles non-utilisatrices, notamment pour les familles concernées par la tranche intermédiaire du quotient familial.

Ainsi, même si l'offre bénéficie aux familles ayant un quotient familial situé dans la première tranche, elle n'atteint pas les plus précaires. Quand les familles utilisatrices de cette 1ère tranche supportent un poids de 79,3 % dans leurs revenus, ce taux d'effort représente 84,5 % en moyenne pour les non-utilisatrices situées dans la même tranche de quotient, soit 5,2 points de plus. De même, cet écart s'élève à près de 4 points en plus pour les familles situées dans la deuxième tranche.

Ainsi, les familles bénéficiaires non-utilisatrices ne peuvent proportionnellement pas utiliser l'aide aux vacances, parce qu'elles ont des revenus 1,03 fois inférieurs à ceux des familles utilisatrices, soit un taux d'effort trop important nécessité par l'activation de cette aide.

LES ALLOCATAIRES DES TERRITOIRES PRÉCAIRES S'EMPARENT DIFFÉREMMENT DE L'OFFRE

Les communes val-de-marnaises où le taux des familles allocataires bénéficiaires de l'Ave est le plus important, c'est-à-dire entre 21,3 % et 32,1 %, sont principalement concentrées dans le centre

Carte 1. Les familles bénéficiaires de l'aide aux vacances enfants, dans le Val-de-Marne

Moyenne départementale : 19,6 %

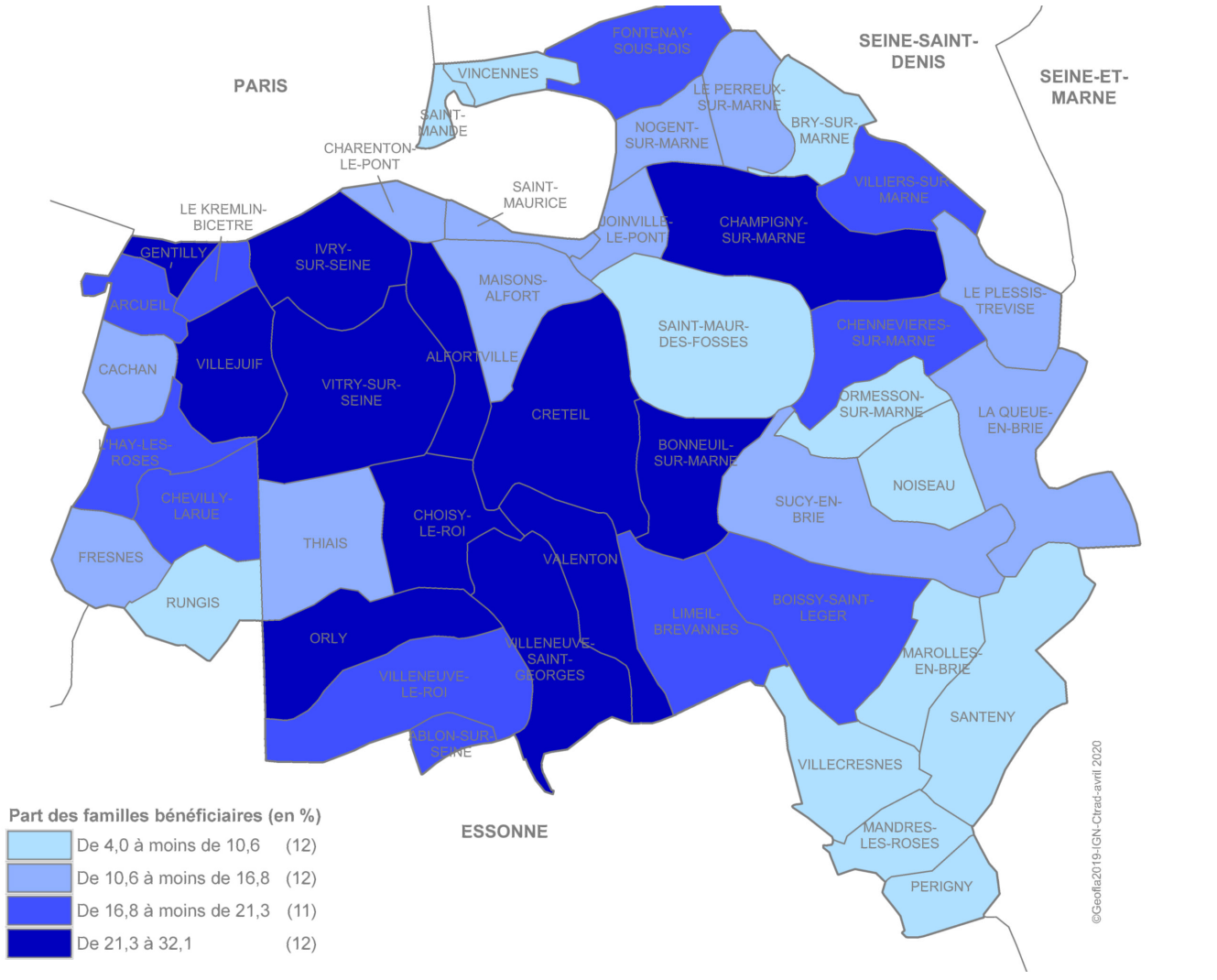

Source : Caf du Val-de-Marne, 2018

du département, d'Ivry-sur-Seine au nord à Villeneuve-Saint-Georges au sud (cf. carte 1). Ce sont également les communes dont les habitants ont les revenus médians les plus faibles, c'est-à-dire situés sous le revenu médian du département (10). Par exemple, Villeneuve-Saint-Georges cumule le taux de bénéficiaires le plus élevé, 32,1 %, et le revenu médian le plus faible, 15 594 euros. Plus les revenus médians des résidents augmentent, moins les familles allocataires de ces communes sont bénéficiaires, au regard des publics ciblés par les aides de l'action sociale de la caf.

En revanche, sur les douze communes sur lesquelles les taux d'utilisation sont les plus élevés, entre 5,2 % et 10,6 %, quatre d'entre elles ont les taux de bénéficiaires les plus faibles (Vincennes, Mandres-les-Roses, Rungis et Bry-sur-Marne) et trois des taux de bénéficiaires égaux à la moyenne (Fontenay-sous-Bois, Arcueil, Boissy-Saint-Léger). Enfin, cinq ont les taux les plus élevées, d'Ivry-sur-Seine à Orly, et Bonneuil-sur-Marne (cf. carte 2). Sur ces derniers territoires, les bénéficiaires semblent s'emparer de l'offre de manière plus conséquente que la moyenne.

Toutefois, Alfortville, Créteil et Villeneuve-Saint-Georges, dont les taux de bénéficiaires sont très élevés, représentent les territoires où le taux d'utilisation reste nettement inférieur à la moyenne départementale (3,9 %). L'Hay-les-Roses, Ablon-sur-Seine, Limeil-Brévannes et Chennevières-sur-Marne, bien que dans une moindre mesure, se situent dans le même cas.

Ces territoires pourraient faire l'objet d'une observation complémentaire quant à l'accompagnement des familles allocataires bénéficiaires (11), d'autant plus que parallèlement, les données de Vacaf montrent une forte mobilisation du dispositif local.

Carte 2. Les familles utilisatrices de l'aide aux vacances enfants, dans le Val-de-Marne

Moyenne départementale : 3,9 %

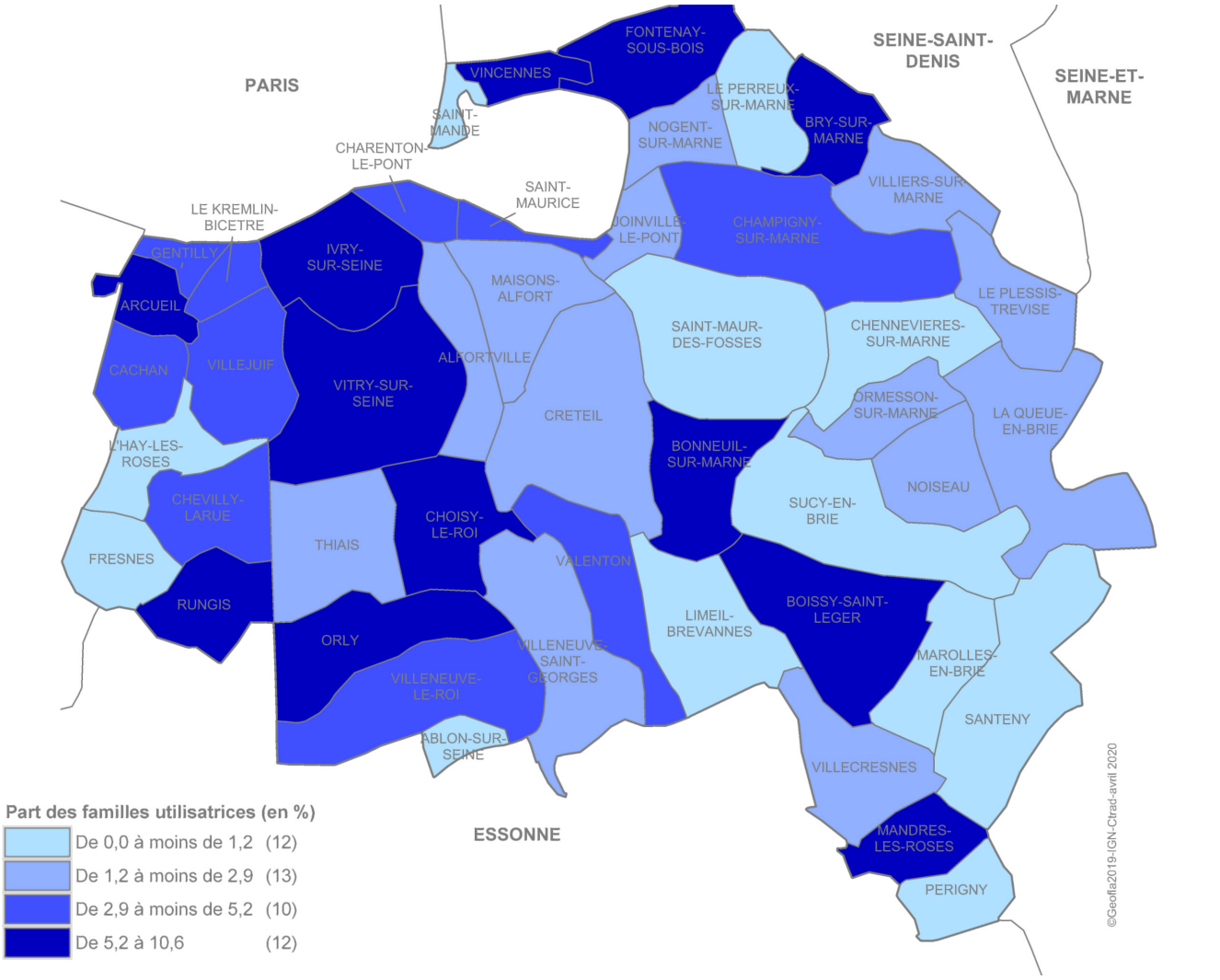

Source : Caf du Val-de-Marne, 2018

(10) Le revenu médian par unité de consommation est de 21 958 euros pour le département, source Insee-Dgfip-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2019.
(11) Le dernier chapitre de l'étude montre que les familles allocataires non-utilisatrices sont en demande d'un accompagnement dans la compréhension et dans l'utilisation de l'Ave.

DANS LE CADRE DU DISPOSITIF LOCAL, HUIT SÉJOURS SUR DIX SONT ORGANISÉS PAR LES COMMUNES

Concernant les offres Vacaf utilisées par les familles, celles relatives à l'aide aux vacances locale (Avel), sont organisées dans 81,1 % des cas par les collectivités territoriales (cf. tableau 4). Les familles, utilisant le dispositif local, émettent aussi un choix auprès d'associations ou d'autres structures organisant des séjours de vacances collectives, soit 14,2 % au titre de l'Avel. Ces organisateurs sont cependant majoritairement identifiés dans le cadre du dispositif d'aide aux vacances enfants national (Aven), représentant près de 80 % des organisateurs de séjours choisis par les enfants utilisateurs de l'offre, au titre de l'Aven. Enfin, certaines familles privilégient le départ en vacances de leurs enfants via les offres de leurs comités d'entreprise, soit seulement 2 % des enfants utilisateurs au titre de l'Avel et 21,2 % pour l'Aven.

Tableau 4. Types de structures organisatrices de séjours (en %)

	Avel	Aven
	Enfants utilisateurs	Enfants utilisateurs
Comité d'entreprise	2,1	21,2
Associations et autres	14,2	78,8
Ville	81,1	.
Conseil départemental	2,5	.
Ensemble	100,0	100,0

Source : Données Vacaf, campagne 2019.
Lecture : Les familles utilisatrices du dispositif local ont choisi dans 81,1% des cas un séjour organisé par une ville.

In fine, l'utilisation de l'offre de vacances au bénéfice des enfants les plus vulnérables semble dépendre d'éléments économiques et du type d'offres. Toutefois, les données relatives au niveau du diplôme des parents amorcent aussi l'importance de la dimension socioculturelle des représentations des familles sur le temps libre de leurs enfants, telles qu'étudiées dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II. LES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES : PROFILS DES ENFANTS ET REGARDS DES PARENTS SUR LE TEMPS LIBRE

Dans un premier temps, l'étude des enfants concernés par l'offre d'action sociale de la caf du Val-de-Marne permet de dégager des tendances liées à l'âge et au sexe de l'enfant ; alors que dans un second temps, les représentations du temps libre des enfants par leurs familles permettent d'aborder les logiques qui animent l'utilisation ou non de cette offre.

■ CARACTÉRISTIQUES DES ENFANTS UTILISATEURS DE L'OFFRE

Sur la campagne 2018, 55 652 enfants de 4 ans à 17 ans ont reçu une proposition de prise en charge par le dispositif Ave.

Or, 53 014 enfants n'ont pas utilisé l'aide aux vacances enfants, soit 95,3 % d'entre eux (cf. tableau 5).

Tableau 5. Nombre d'enfants de 4 à 17 ans bénéficiaires, non-utilisateurs et utilisateurs de l'aide aux vacances enfants

Enfants bénéficiaires	Enfants non-utilisateurs	Enfants utilisateurs
55 652	53 014	2 638

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, campagne 2018.
Lecture : Durant la campagne 2018, 53 014 enfants de 4 à 17 ans n'ont pas utilisé l'Ave.

L'ÂGE DES ENFANTS REPRÉSENTE POTENTIELLEMENT UN FACTEUR D'UTILISATION DE L'AIDE FORFAITAIRE

Les enfants, âgés de 9 à 14 ans, partent plus, avec un taux d'utilisation se situant entre 5,3 % et 6,0 %, alors que celui de l'ensemble des bénéficiaires ne s'élève qu'à 4,7 % (cf. tableau 6).

Les enfants de moins de 8 ans utilisent moins l'offre que leurs ainés, ainsi que la moyenne de l'ensemble des enfants bénéficiaires. Cette sous-utilisation s'explique en partie par un choix parental, les parents préférant garder leurs plus jeunes enfants au sein de la famille ; ils privilégient donc les départs des enfants en fin d'école élémentaire et au début du collège (soient les enfants de 8 à 14 ans), en référence aux réponses des parents concernant le non départ des enfants à cause de leur trop jeune âge.

Toutefois, plus l'âge augmente et arrive au point charnière de l'adolescence, moins les enfants partent avec l'Ave. Cette tendance peut s'expliquer soit par un désintérêt d'un séjour en collectivité à l'adolescence, le jeune privilégiant son cercle d'amis constitué dans le cadre scolaire ou dans son environnement résidentiel, soit par l'occupation d'un emploi saisonnier durant la période de congés scolaires. (12)

Ces données mettent donc en exergue l'influence de l'âge de l'enfant sur la décision parentale concernant l'utilisation de l'Ave.

Tableau 6. Répartition des enfants bénéficiaires de l'aide aux vacances enfants selon l'âge et la part des utilisateurs

Taux d'utilisation globale : 4,7 %

	Enfants non-utilisateurs		Enfants utilisateurs		Part des bénéficiaires ayant utilisé le dispositif Ave en %
	Nombre	Répartition en %	Nombre	Répartition en %	
4 ans	4 482	8,5	122	4,6	2,6
5 ans	4 297	8,1	141	5,3	3,2
6 ans	4 365	8,2	152	5,8	3,4
7 ans	4 116	7,8	158	6,0	3,7
8 ans	4 211	7,9	225	8,5	5,1
9 ans	3 994	7,5	223	8,5	5,3
10 ans	3 882	7,3	229	8,7	5,6
11 ans	3 784	7,1	231	8,8	5,8
12 ans	3 790	7,1	220	8,3	5,5
13 ans	3 502	6,6	237	9,0	6,3
14 ans	3 354	6,3	213	8,1	6,0
15 ans	3 142	5,9	168	6,4	5,1
16 ans	3 133	5,9	164	6,2	5,0
17 ans	2 962	5,6	155	5,9	5,0
Ensemble	53 014	100,0	2 638	100,0	4,7

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, campagne 2018.
Lecture : Parmi les enfants bénéficiaires de 8 ans, 5,1 % ont utilisé l'Ave.

(12) I. Monforte, « De l'entre-soi familial à la sociabilité : un enjeu pour les vacances des enfants et des adolescents », Caisse nationale d'allocations familiales, *Informations sociales*, 2014/1 n° 181, p.25.

UNE LÉGÈRE SURREPRÉSENTATION DES GARÇONS ÉMERGE PARMI LES ENFANTS UTILISATEURS DU DISPOSITIF

La très légère surreprésentation des garçons parmi les enfants bénéficiaires de l'aide s'accentue parmi les enfants utilisateurs.

De plus, cette variation augmente aux 8 ans des enfants utilisateurs, dont 60 % sont des garçons, soit 17,4 points de plus que les filles. L'écart diminue à l'adolescence : les garçons profitent moins de l'offre à partir de 14 ans, voire la tendance s'inverse à partir de leur 16 ans (cf. tableau 7).

UNE UTILISATION DE L'AIDE AUX VACANCES PRIVILÉGIÉE PARMI LES ENFANTS OUVRANT DROIT À L'ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ

L'aide journalière attribuée dans le cadre de l'Ave aux familles pour les enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) est majorée (13).

Le taux d'utilisation de 6,5 % des enfants bénéficiaires de l'Aeeh contre seulement 4,7 % de l'ensemble des enfants bénéficiaires montre que le facteur handicap ne représente pas un frein au départ en vacances et à l'utilisation du dispositif Ave.

Les enfants, bénéficiaires de l'Ave et de l'Aeeh, semblent ainsi s'emparer plus fortement du dispositif : 9,7 % contre 7,1 % parmi les non-utilisateurs (cf. figure 9).

À travers ces premiers résultats, certaines représentations semblent déjà influencer les familles dans leur décision comme l'âge et le sexe de l'enfant. Aussi, un questionnement plus approfondi relatif aux représentations des familles sur le temps libre des enfants a été réalisé.

Tableau 7. Âge et sexe enfants utilisateurs

	Enfants utilisateurs					
	Filles		Garçons		Total	
	Nombre	Répartition en %	Nombre	Répartition en %	Nombre	Répartition en %
4 ans	61	50,0	61	50,0	122	100,0
5 ans	79	56,0	62	44,0	141	100,0
6 ans	64	42,1	88	57,9	152	100,0
7 ans	77	48,7	81	51,3	158	100,0
8 ans	93	41,3	132	58,7	225	100,0
9 ans	99	44,4	124	55,6	223	100,0
10 ans	113	49,3	116	50,7	229	100,0
11 ans	98	42,4	133	57,6	231	100,0
12 ans	100	45,5	120	54,5	220	100,0
13 ans	114	48,1	123	51,9	237	100,0
14 ans	105	49,3	108	50,7	213	100,0
15 ans	82	48,8	86	51,2	168	100,0
16 ans	83	50,6	81	49,4	164	100,0
17 ans	81	52,3	74	47,7	155	100,0
Total	1 249	47,3	1 389	52,7	2 638	100,0

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, campagne 2018.
Lecture : Les filles de 10 ans représentent 49,3 % des enfants de cet âge.

Figure 9. Répartition des enfants bénéficiaires de l'Aeeh selon l'utilisation de l'Ave (en %)

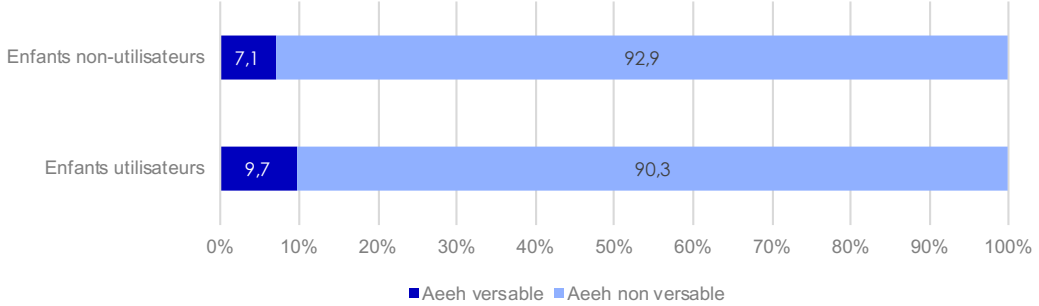

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, campagne 2018.
Lecture : Parmi les enfants utilisateurs, 9,7 % sont bénéficiaires de l'Aeeh.

(13) Son montant journalier est doublé.

LES REPRÉSENTATIONS DES PARENTS SUR LE TEMPS LIBRE DE LEURS ENFANTS

Différents questionnements ont permis d'aborder le rapport des familles aux temps libres et aux activités culturelles ou sportives. Ces interrogations déclinées dans le premier thème du questionnaire permettent de saisir dans quelles mesures les familles identifient ces temps libres en tant que bienfait pour leurs enfants, que ce soit du point de vue de l'apprentissage de nouvelles connaissances, de la dépense physique ou encore de la socialisation. Ainsi, il est possible d'approcher une compréhension des rapports entretenus par les familles avec ces diverses notions. Leurs sont-elles acquises ? Sont-elles vues comme essentielles à l'éducation de leurs enfants ? Ou encore leur sont-elles plutôt étrangères ?

DES FAMILLES FAVORABLES AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES POUR LEURS ENFANTS

Que la famille ait utilisé ou non l'offre de vacances, toutes s'accordent sur les bienfaits de pratiquer une activité (cf. tableau 8). Plus de 9 familles sur 10 estiment être d'accord avec cette affirmation, dont 8 sur 10 y adhèrent totalement.

En revanche, les familles sont plus modérées lorsque la question de la dépense physique est abordée.

Alors qu'aucune famille utilisatrice de l'offre estime que la dépense physique ne soit pas importante pour leur enfant, 5,7 % des non-utilisatrices ne semblent pas se retrouver dans cette affirmation (cf. tableau 9). Ainsi, la modalité « plutôt d'accord » qui reflète une adhésion nuancée à l'affirmation est plus souvent retenue par les familles non-utilisatrices : un tiers d'entre elles contre un quart parmi les familles utilisatrices.

À travers les questions abordant les activités mises en place par les parents avec leurs enfants, le premier constat révèle qu'un quart des familles non-utilisatrices pratiquent rarement des activités avec leurs enfants (cf. tableau 10). Toutefois, ces résultats sont à nuancer. En effet, 72,1 % de ces familles pratiquent souvent voire très souvent une activité avec leurs enfants alors que seules 68,8 % des familles utilisatrices le font ; et 18,8 % de ces dernières ne pratiquent jamais ce type d'activité contre 2,4 % seulement pour les non-utilisatrices.

Les familles semblent en majorité avoir intégré le bénéfice des activités sportives et culturelles pour leurs enfants, dans leurs pratiques familiales et organisent de fait certaines de celles-ci. Ainsi, les dispositions nécessaires semblent réunies afin de mieux comprendre la pratique des activités dans l'intérêt de l'enfant.

Tableau 8. La pratique des loisirs selon l'utilisation de l'aide aux vacances (en %)

	Ave non-utilisée	Ave utilisée
Tout à fait d'accord	85,8	81,3
Plutôt d'accord	12,0	12,5
Plutôt pas d'accord	0,2	0,0
Pas du tout d'accord	0,7	0,0
Sans réponse	1,2	6,3
Ensemble	100,0	100,0

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances » - campagne 2018
TR de la pratique des loisirs = 98,6 % / TR de l'utilisation = 100,0 %
Question : « Pratiquer une activité de loisirs (sportive ou culturelle) est important pour l'éveil des enfants. Êtes-vous… ? »
Lecture : Parmi les familles non-utilisatrices, 12,0 % d'entre elles sont plutôt d'accord sur le fait que pratiquer une activité de loisirs est essentielle pour l'éveil des enfants.

Tableau 9. La dépense physique selon l'utilisation de l'aide aux vacances (en %)

	Ave non-utilisée	Ave utilisée
Tout à fait d'accord	59,4	68,8
Plutôt d'accord	33,0	25,0
Plutôt pas d'accord	3,7	0,0
Pas du tout d'accord	2,0	0,0
Sans réponse	2,0	6,3
Ensemble	100,0	100,0

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR de la dépense physique = 97,9 % / TR de l'utilisation = 100,0 %
Question : « Un des messages diffusés lors des publicités pour enfant est « Pour être en forme, dépense-toi bien ». Êtes-vous tout à fait d'accord … ? »
Lecture : Parmi les familles utilisatrices, 68,8 % d'entre elles sont tout à fait d'accord avec le message concernant la dépense physique de l'enfant.

Tableau 10. La pratique d'activité en famille selon l'utilisation de l'aide aux vacances (en %)

	Ave non-utilisée	Ave utilisée
Très souvent	26,4	43,8
Souvent	45,7	25,0
Rarement	25,4	12,5
Jamais	2,4	18,8
Ensemble	100,0	100,0

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR de la dépense physique = 100,0 % / TR de l'utilisation = 100,0 %
Question : « Vous arrive-t-il de partager en famille, des activités sportives (foot, marche, vélo, course à pieds…) et/ou culturelles (peinture, musique, cinéma, musique…) ? »
Lecture : Parmi les familles utilisatrices, 12,5 % d'entre elles pratiquent rarement une activité avec leurs enfants.

LES FAMILLES ESTIMENT QUE LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES RÉALISÉES DANS LE CADRE SCOLAIRE SONT SUFFISANTES

Les familles ont été questionnées sur leur rapport à l'école afin de comprendre comment elles percevaient les enseignements scolaires, notamment concernant les activités culturelles et sportives proposées dans ce cadre (cf. tableau 11).

Tableau 11. Les représentations des sorties culturelles à l'école selon l'utilisation de l'aide aux vacances (en %)

	Ave non-utilisée	Ave utilisée
Tout à fait d'accord	11,4	8,3
Plutôt d'accord	37,7	41,7
Plutôt pas d'accord	32,3	41,7
Pas du tout d'accord	18,5	8,3
Ensemble	100,0	100,0

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR de la représentation des sorties scolaires = 99,7 % / TR de l'utilisation = 100,0 %
Question : « Jugez-vous les sorties [éducatives offertes par l'école] suffisantes pour votre enfant ? »
Lecture : Parmi les familles non-utilisatrices, 37,7 % jugent les sorties scolaires suffisantes.

Les écoles organisent des sorties éducatives telles que des visites de musée, de ferme pédagogique, ou encore la découverte d'un métier artisanal, etc. Ainsi, comprendre le positionnement, adopté par les familles vis-à-vis de ces activités, permet de mettre en évidence si ce type d'apprentissage et d'éveil, proposé par l'école, répond pleinement aux attentes des familles en termes éducatif. Il est intéressant de constater que 11,4 % des non-utilisatrices de l'aide aux vacances enfants, jugent les sorties scolaires suffisantes dans l'éducation de leur enfant, soit un taux supérieur de 3 points par rapport à celui des familles utilisatrices de l'Ave. Dans une certaine mesure, ce constat conforte la satisfaction de certaines familles non-utilisatrices quant aux apprentissages scolaires. *A contrario*, près de la moitié de ces familles révèle qu'elles sont favorables à des apprentissages complémentaires plus approfondis qui pourraient être apportés durant la période des vacances avec le soutien de la caf.

Par ailleurs, les familles les moins diplômées estiment plus facilement que l'apport scolaire est suffisant pour le développement éducatif de leur enfant, contrairement aux familles les plus diplômées (cf. tableau 12).

Les écoles peuvent aussi dispenser un apprentissage éducatif complémentaire, notamment dans le cadre de classe de neige ou de classes vertes ; cependant, ces activités s'avèrent de plus en plus rares. Seulement 30 % des familles ont un enfant qui a bénéficié de ces actions dans le cadre scolaire.

Tout comme les sorties éducatives, les classes vertes ou à la neige sont jugées suffisantes pour

Tableau 13. Les représentations des départs en classe de neige ou verte avec l'école selon l'utilisation de l'aide aux vacances (en %)

	Ave non-utilisée	Ave utilisée
Tout à fait d'accord	19,1	12,5
Plutôt d'accord	48,7	50,0
Plutôt pas d'accord	23,5	37,5
Pas du tout d'accord	8,7	0,0
Ensemble	100,0	100,0

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR de la représentation des sorties scolaires = 99,2 % / TR de l'utilisation = 100,0 %
Question : « Jugez-vous les sorties [en classe verte ou à la neige] suffisantes pour votre enfant ? »
Lecture : Parmi les familles non-utilisatrices, 19,1 % jugent ces sorties scolaires tout à fait suffisantes pour leur enfant.

Tableau 12. Le diplôme du parent et le jugement des sorties scolaires (en %)

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ensemble
Sans diplôme	18,0	42,0	28,0	12,0	100,0
CEP-Brevet des collèges, CAP-BEP	10,0	41,4	31,4	17,1	100,0
Baccalauréat	5,2	41,6	32,5	20,8	100,0
BTS, DUT, DEUST, DEUG, Licence 2	10,3	17,2	41,4	31,0	100,0
Licence	5,6	38,9	38,9	16,7	100,0
Maîtrise, Master 1, DEA, DESS, Master, École d'ingénieur, Doctorat, Grandes Écoles	6,7	20,0	53,3	20,0	100,0
Sans réponse	20,0	40,0	26,0	14,0	100,0
Ensemble	11,3	37,9	32,7	18,1	100,0

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR du diplôme = 81,4 % / TR de jugement scolaire = 100,0 %
Question : « Jugez-vous les sorties suffisantes pour votre enfant ? »
Lecture : Parmi les familles diplômées d'un baccalauréat, 32,5 % d'entre elles sont plutôt «pas d'accord» avec l'affirmation que les sorties éducatives sont suffisantes pour leur enfant.

près de 68 % des familles non-utilisatrices (cf. tableau 13), les autres estiment que ces projets sont insuffisants pour leur enfant, en termes d'apport éducatif complémentaire.

DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES SOUVENT MOINS FRÉQUENTÉES

En dehors de l'école, l'enfant peut bénéficier d'un éveil et d'un apprentissage dispensés par un centre de loisirs sur les temps extrascolaires tels que les vacances, le mercredi, voire le samedi, ou encore sur les temps périscolaires. L'enfant peut également pratiquer une activité sportive ou culturelle régulière, sur les temps libérés de l'école.

Ainsi, les familles ont été interrogées afin d'identifier si leur enfant bénéficie de l'une de ces occupations dans le cadre de ses loisirs.

Les enfants des familles non-utilisatrices sont moins souvent inscrits au centre de loisirs pendant les vacances scolaires (cf. tableau 14), ce qui tend à

Tableau 14. L'inscription au centre de loisirs selon l'utilisation de l'aide aux vacances (en %)

	Ave non-utilisée	Ave utilisée
Oui	24,7	43,8
Non	69,9	50,0
Sans réponse	5,4	6,3
Ensemble	100,0	100,0

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR de l'inscription au centre de loisirs = 94,6 % / TR de l'utilisation = 100,0 %
Question : « Pendant les vacances, votre enfant est-il inscrit au centre de loisirs ? »
Lecture : Parmi les familles utilisatrices, 50,0 % d'entre elles ont inscrit leur enfant au centre de loisirs pendant les vacances.

démontrer une faible disposition d'une part à laisser leur enfant pratiquer des activités en dehors du cadre familial ou scolaire, et d'autre part à en assumer les coûts ou l'organisation sans mesurer l'intérêt pour le bien-être de l'enfant.

Tableau 15. L'inscription à une activité extrascolaire selon l'utilisation de l'aide aux vacances (en %)

	Ave non-utilisée	Ave utilisée
Oui	62,0	75,0
Non	38,0	25,0
Ensemble	100,0	100,0

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR de l'inscription à une activité extrascolaire = 94,1 % / TR de l'utilisation = 100,0 %
Question : « Durant l'année scolaire, votre enfant est-il inscrit à une activité extrascolaire ? »
Lecture : Parmi les familles non-utilisatrices, 38,0 % d'entre elles n'ont pas inscrit leur enfant à une activité extrascolaire pendant l'année scolaire.

Les réponses apparaissent plus tranchées en ce qui concerne l'inscription à une activité extrascolaire régulière.
En effet, seuls 62,0 % des familles, qui n'ont pas utilisé l'offre de vacances, ont inscrit leur enfant à une activité extrascolaire durant l'année scolaire, contrairement aux trois quarts des familles utilisatrices (cf. tableau 15). Cela conforte l'idée que les familles non-utilisatrices s'emparent plus faiblement des dispositifs extrascolaires en complément des apprentissages scolaires.

Finalement, ces constats montrent une certaine constance du comportement des familles val-de-marnaises quant aux loisirs de leurs enfants : les familles non-utilisatrices inscrivent moins souvent leur enfant au centre de loisirs et/ou à une activité extrascolaire et estiment suffisantes, dans une certaine mesure, les sorties proposées par l'école.

Aussi, le renforcement de la communication autour de la socialisation et de l'éveil apportés par les départs collectifs en vacances pourrait représenter un atout lors des campagnes vacances.

Même si les familles non-utilisatrices cumulent toutes les représentations favorables à la pratique de loisirs, voire à la nécessité de ces activités pour l'éveil de leur enfant, ces pratiques ne semblent pas dépasser le cadre familial et scolaire.
Pourtant, les revenus n'apparaissent pas en tant que seul frein à la pratique des loisirs. Une précédente étude (14) démentait cette hypothèse qui se vérifie à nouveau.

Par exemple, en mettant en regard les revenus moyens par unité de consommation des familles et l'inscription de leur enfant à une activité extrascolaire, le constat est sans appel : ce sont les familles, se situant dans les tranches les plus faibles, qui inscrivent le plus souvent leur enfant à une activité extrascolaire (cf. tableau 16).

Tableau 16. L'inscription à une activité extrascolaire selon le revenu du foyer (en %)

	Inscription à une activité extrascolaire		
	oui	non	
De 77,2€ à moins de 706,1€	59,0	41,0	100,0
De 706,1€ à moins de 883,9€	67,7	32,3	100,0
De 883,9€ à moins de 1 083,3€	61,2	38,8	100,0
De 1 083,3€ à 2 226,6€	63,0	37,0	100,0

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR des revenus = 100,0 % / TR de l'inscription à une activité extrascolaire = 94,1 %
Lecture : Parmi les familles qui ont un revenu moyen par UC compris entre 706,1 euros et moins de 883,9 euros , 32,3 % d'entre elles n'ont pas inscrit leur enfant à une activité extrascolaire.

(14) E. Glachant et E. Pascal, « *Regards sur la politique temps libre ...* », *op. cit*

Ce dernier constat correspond pleinement aux familles non-utilisatrices de l'aide aux vacances.

La question financière n'apparaît donc pas comme le seul frein à la pratique ou non des loisirs et au départ en vacances des enfants ; d'autant que les familles sont sensibles à ces préoccupations comme l'atteste la suite de l'étude relative aux représentations familiales.

LES VACANCES : UN MOMENT PRIVILÉGIÉ, DIFFICILE À ORGANISER

Le départ en vacances divise les familles, entre celles qui y voient un caractère « indispensable » et celles qui le jugent « souhaitable ». Selon 35,0 % d'entre elles, partir en vacances est indispensable alors que 42,5 % d'entre elles, identifient ce moment comme souhaitable. Ces résultats, mis en regard de l'utilisation de l'aide aux vacances, n'apportent qu'une faible précision. En effet, 51,8 % des familles non-utilisatrices jugent que le départ en vacances est indispensable ou recommandé contre 56,3 % des familles utilisatrices (cf. tableau 17).

Ce faible écart entre ces deux sous-ensembles de familles est également renforcé par le fait que la modalité « pas obligatoire » n'a emporté l'adhésion d'aucune famille utilisatrice contrairement aux 3,9 % des familles non-utilisatrices ; de même, 3,2 % d'entre elles se sont abstenues.

Trouver du temps libre pour organiser des sorties pour les enfants semble plus aisée pour les familles que l'engagement financier nécessité par ces activités. Ainsi, la majorité des familles, qu'elles soient utilisatrices ou non de l'aide aux vacances, expriment clairement une difficulté financière : plus de 8 sur 10 affirment qu'il est un peu difficile voire très difficile d'organiser financièrement des sorties pour les enfants (cf. tableau 18).

Même si les revenus ne conditionnent pas *a priori* les activités extrascolaires et les temps de loisirs, en référence aux paragraphes précédents, cela ne signifie pas pour autant qu'il soit aisé pour les familles d'intégrer cette dépense dans leur budget familial, même si elles engagent cet effort financier pour permettre à leurs enfants d'accéder à des loisirs durant les vacances scolaires.

Ces résultats tendent à démontrer que le départ en vacances et les activités de loisirs extrascolaires participent intrinsèquement des pratiques familiales. Cependant, seul un faible nombre de familles utilise l'aide de la caf.

La partie suivante se concentre donc sur les familles utilisatrices de l'offre afin de comprendre en quoi elles se démarquent de celles qui ne l'utilisent pas.

Tableau 17. Le caractère du départ en vacances selon l'utilisation de l'aide aux vacances (en %)

	Ave non-utilisée	Ave utilisée
Indispensable	34,0	31,3
Recommandé	17,8	25,0
Souhaitable	41,1	43,8
Pas obligatoire	3,9	0,0
Sans réponse	3,2	0,0
Ensemble	100,0	100,0

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR du départ en vacances = 96,9 % / TR de l'utilisation = 100,0 %
Question : « Pour vous, partir en vacances est ? »
Lecture : Pour 25,0 % des familles utilisatrices, partir en vacances est recommandé.

Tableau 18. Les difficultés exprimées quant au départ en vacances selon l'utilisation de l'aide aux vacances (en %)

		Très facile	Plutôt facile	Un peu difficile	Très difficile	Sans réponse	Ensemble
Organisation en temps	Ave non-utilisée	13,9	39,6	38,9	5,6	2,0	100,0
	Ave utilisée	0,0	50,0	43,8	6,3	0,0	100,0
Organisation financière	Ave non-utilisée	3,2	7,8	59,7	27,6	1,7	100,0
	Ave utilisée	0,0	12,5	56,3	31,3	0,0	100,0

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR de l'organisation en temps = 98,1 % / TR de l'organisation financière = 98,4 % / TR de l'utilisation = 100,0 %
Question : « Au niveau de l'organisation de votre emploi du temps / financière, mettre en place des sorties sur les temps de vacances pour votre enfant vous semble… ? »
Lecture : Pour 6,3 % des familles qui n'utilisent pas l'Ave, l'organisation en termes d'emploi du temps leur semble très difficile pour permettre la mise en place d'activités sur les temps des vacances.

CHAPITRE III. LES FAMILLES UTILISATRICES, ENTRE SATISFACTION ET RÉALITÉ FINANCIÈRE

INFLUENCES DE LA COMPOSITION FAMILIALE ET DES REVENUS SUR LE TAUX DE RECOURS AU DISPOSITIF

Comme cela a été abordé dans le premier chapitre, les familles monoparentales nombreuses se saisissent plus souvent de l'offre de vacances, 9,1 % pour les familles avec 3 enfants et 10,5 % pour celles avec 4 enfants et plus, soit des taux nettement supérieurs au taux moyen d'utilisation, établi à 3,9 % (cf. tableau 19). Pour les familles biparentales nombreuses, cette tendance dépasse également la moyenne de l'ensemble des familles bénéficiaires (15).

Les familles nombreuses ont proportionnellement plus souvent recours au dispositif, qu'elles soient en situation biparentale ou monoparentale.

En revanche, parmi les bénéficiaires et les non bénéficiaires d'un minima social, le taux d'utilisation de l'Ave égale celui de l'ensemble des utilisateurs (3,9 %). Ce constat est aussi identique concernant les familles à bas revenus.

Les familles utilisatrices se situent principalement dans les deuxième et troisième tranches de quotient familial, respectivement 4,2 % et 4,1 %. Quant aux familles se situant dans la première tranche, le taux d'utilisation est de 3,2 %, soit inférieur à la moyenne globale (3,9 %).

Les familles utilisatrices, dépendantes des prestations à 50 % et plus, se caractérisent par un taux d'utilisation plus important que celui de la moyenne de l'ensemble des familles bénéficiaires (entre 4,3 % et 4,8 %), à l'exception des familles qui dépendent à 100 % de prestations. En effet, le taux d'utilisation pour ces dernières est identique au taux des familles dépendantes à moins de 50 %.

In fine, hormis la composition familiale, représentant un indicateur de fragilité économique, les familles utilisatrices semblent moins précaires que l'ensemble des familles visées par le dispositif.

Le profil des familles utilisatrices permet de comprendre la situation socio-économique de celles-ci. Néanmoins, ces éléments quantitatifs n'apportent pas un réel éclairage sur l'utilisation et la satisfaction relative à l'offre. En revanche, les données recueillies via le questionnaire mettent en évidence les motivations, les freins et la satisfaction des familles concernant le dispositif.

L'enfant, parti avec le soutien de l'aide aux vacances enfants de la caf du Val-de-Marne et dont les parents ont complété le questionnaire, est en moyenne plus âgé que l'ensemble des enfants bénéficiaires : 12 ans (16). Cette moyenne d'âge plus élevée renforce l'idée évoquée précédemment quant au rôle déterminant de l'âge de l'enfant dans la décision parentale de faire partir son enfant en centre de va-

Tableau 19. Taux d'utilisation de l'aide aux vacances enfants (en %)

Composition familiale par nombre d'enfants		
Couples avec enfant(s)		
	1 enfant	1,0
	2 enfants	2,5
	3 enfants	3,0
	4 enfants ou plus	6,1
Foyer monoparental		
	1 enfant	3,3
	2 enfants	5,9
	3 enfants	9,1
	4 enfants ou plus	10,5
Précarité des familles		
Minima sociaux		
	Non bénéficiaires de minima	3,9
	Bénéficiaires de minima	3,9
Bas revenus		
	Au-dessus des bas revenus	3,9
	À bas revenus	3,9
Quotient familial		
	1ère tranche de Qf	3,2
	2ème tranche de Qf	4,2
	3ème tranche de Qf	4,1
Dépendance aux prestations		
	Moins de 50%	3,7
	De 50 % à plus	4,3
	dont:	
	De 50 % à 74 %	*4,8*
	De 75 % à 99 %	*4,5*
	À 100%	*3,7*

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, campagne 2018.
Lecture : Parmi les familles bénéficiaires étant à bas revenus, 3,9 % ont utilisé l'Ave.

(15) « *Les familles nombreuses (3 enfants et plus) ont une probabilité automatiquement plus élevée d'être une famille utilisatrice du dispositif, que les familles avec un ou deux enfants de par le nombre d'enfants plus élevé.* » *in* E. Glachant et E. Pascal, « *Regards sur la politique temps libre ...* », *op. cit*
(16) La moyenne d'âge des enfants de l'ensemble de l'enquête est de 11 ans.

cances. *A priori*, l'âge de 12 ans représenterait une charnière autour de laquelle les parents sont plus enclins à accepter l'autonomie de leur enfant, et de fait, leur départ en séjours collectifs de vacances.

TROIS CRITÈRES DE CHOIX POUR LES PARENTS UTILISATEURS, PONDÉRÉS PAR CERTAINES DIFFICULTÉS

LES CRITÈRES DE CHOIX

Globalement, les familles enquêtées ont pour la moitié d'entre elles utilisé au moins une fois l'aide aux vacances enfants, un peu moins d'un quart l'a utilisée deux fois et 23,1 %, plus de deux fois.

Même si l'Ave est proposée sur deux périodes de vacances scolaires : les vacances de printemps et celles d'été, un peu plus de 8 familles sur 10 ont choisi de profiter de cette aide pour un séjour durant la période estivale. Par ailleurs, les vacances en France sont privilégiées sur une durée d'une à deux semaines (17) (cf. figure 10).

Le choix de la période de vacances a avant tout été motivé par la durée et les destinations proposées (cf. figure 11).

Figure 10. Le départ en vacances grâce à l'aide aux vacances enfants (en %)

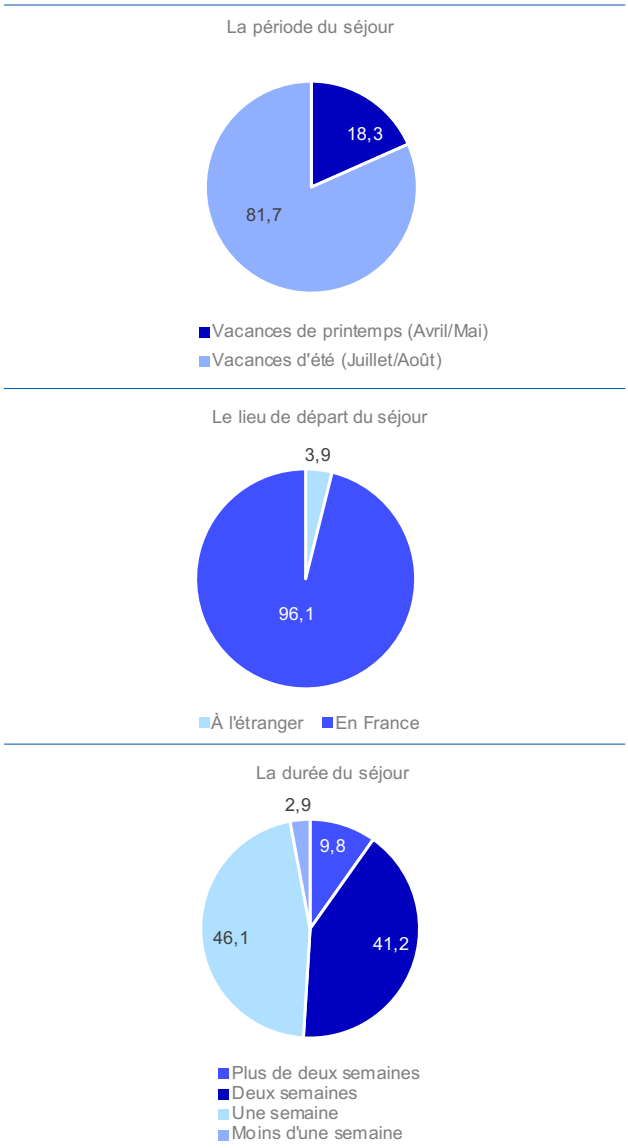

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR de la période du séjour = 98,1 % / TR du lieu du séjour = 95,2 % / TR de la durée du séjour = 95,2 %
Question : « Quand votre enfant est-il parti ? / Ces vacances se sont déroulée ? / Combien de temps est-il parti ? »
Lecture : Pour 8 familles sur 10, leur enfant est parti durant les vacances d'été. La presque totalité des familles a choisi un séjour en France et 41,2 % d'entre elles ont opté pour un séjour de deux semaines.

Figure 11. Le choix de la période de vacances (en %)

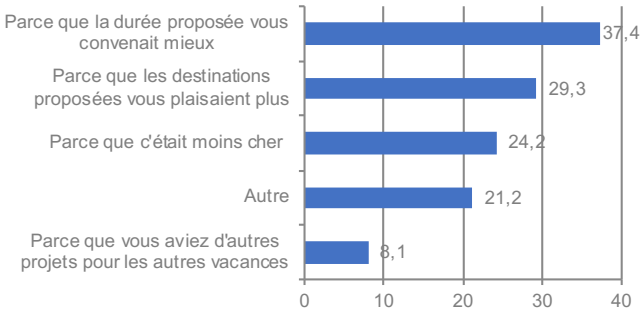

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR= 94,3 %
Question : « Pourquoi avoir choisis cette période ? (2 réponses possibles) »
Lecture : Pour 37,4 % des familles, la durée proposée convenait mieux.
Note : L'enquêté pouvait formuler jusqu'à 2 réponses. Le total ne peut donc pas être égal à 100 %. Les autres raisons n'ont pas pu être analysées dû à un grand nombre de non réponse.

Pour 8 familles sur 10, ce séjour a nécessité un achat supplémentaire (vêtement, matériel ou autre accessoire) et pour près de 9 d'entre elles, cet achat supplé-

Figure 12. Les achats supplémentaires pour le départ en vacances (en %)

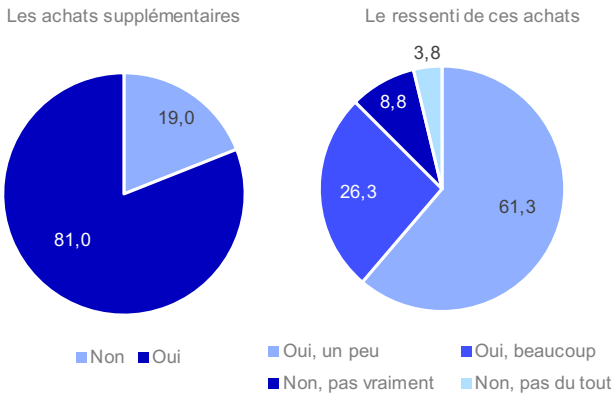

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR des achats supplémentaires = 93,3 % / TR du ressenti = 98,7 %
Question : « Ce départ en vacances a-t-il entrainé l'achat de vêtements, matériel ou autre accessoire ? / Est-ce que cela a été une contrainte pour vous ? »
Lecture : Dans 81,0 % des cas, les familles ont dû acheter un équipement pour les vacances. Et pour 61,3 % d'entre elles, cela a représenté une faible contrainte.

(17) Ces mêmes données mais issues de Vacaf sont identiques.

mentaire a représenté une contrainte (cf. figure 12). En revanche, cette contrainte est modérée car plus de la moitié des familles exprime que celle-ci était faible.

Pour plus de la moitié des familles (59,6 %), le coût financier des vacances prédétermine la sélection du séjour (cf. figure 13) ; même si, les activités et le lieu proposés contribuent également fortement au choix, pour 40 % des familles.

Les trois critères : coût, activités et lieu, sont donc décisifs pour les parents. Cependant, revisiter l'offre de séjour en fonction des pratiques culturelles et sportives proposées permet aussi d'identifier les attentes des jeunes participants.

Une enquête de l'Institut français d'opinion publique (Ifop) sur les colonies de vacances a préalablement montré que 76 % des français ont une bonne opinion des colonies de vacances (18). De plus, comme pour l'enquête présentée ici, le rapport de l'Ifop souligne que le coût financier peut représenter un frein réel pour les parents et que l'intérêt des vacances pour leurs enfants est fortement évalué à travers les activités proposées qui se doivent d'être *« mythiques, innovantes et inédites »*.

Figure 13. Les critères dans le choix des vacances (en %)

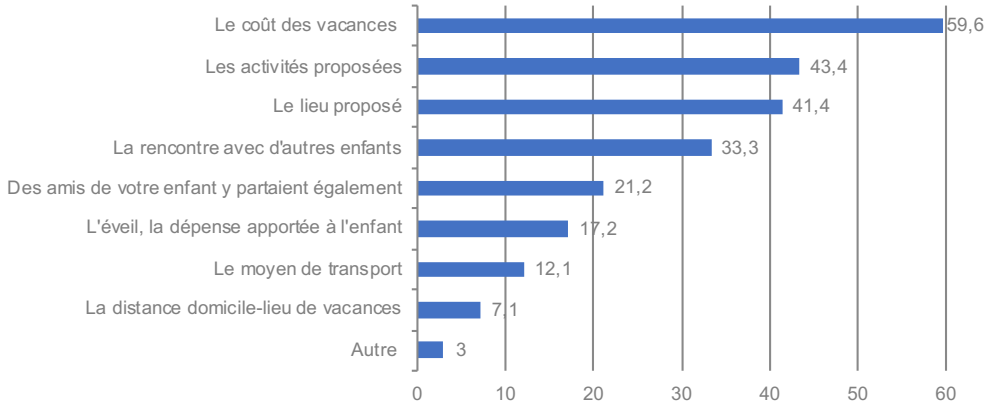

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR= 94,3 %
Question : « Quels sont les critères qui ont participé aux choix de ses vacances ? (3 réponses possibles) »
Lecture : Pour 59,6 % des familles, le coût financier des vacances a été déterminant dans le choix du séjour.
Note : L'enquêté pouvait formuler jusqu'à 3 réponses. Le total ne peut donc pas être égal à 100 %.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES FAMILLES LORS DE LEUR RECHERCHE D'UN SÉJOUR DE VACANCES ENFANTS

Rechercher un séjour de vacances représente une démarche facile voire très facile pour un peu plus de la moitié des familles (cf. figure 14). En revanche, pour un tiers d'entre elles, cette prospection s'est avérée un peu difficile.

Les résultats sont donc divisés à parts presque égales entre facilité et difficulté : 54,2 % des familles ont jugé facile de choisir une colonie, dont plus des trois quarts précisent que cela a été simplement facile, et 45,9 % l'ont jugé difficile, nuancé pour les trois quarts d'entre elles par une faible difficulté.

Figure 14. La prospection d'un camp de vacances ou d'une colonie (en %)

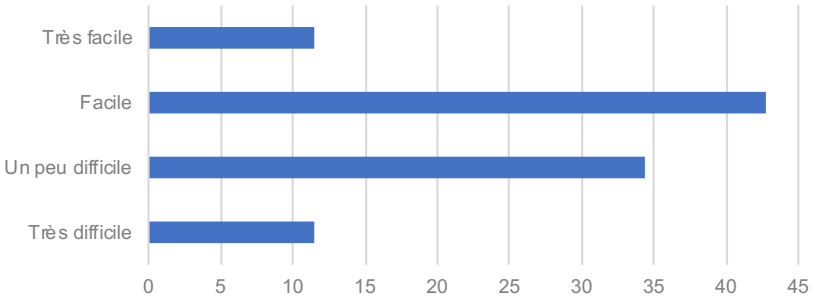

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR= 91,4 %
Question : « Trouver un camp ou une colonie pour votre enfant a été… ? »
Lecture : Pour 11,5 % des familles, trouver une colonie a été très difficile.

(18) « Les Français et les colonies de vacances », Rapport Ifop, mai 2016

Il serait intéressant de savoir si la difficulté relève des activités et des lieux proposés par rapport aux attentes du public, ou de l'ergonomie du site internet sur lequel les familles doivent inscrire leur enfant. Ce constat fait en partie écho à l'incompréhension ou aux difficultés rencontrées par les des familles qui n'ont pas utilisé l'offre (19).

UN LARGE SATISFECIT DE L'OFFRE ET DE SON UTILITÉ, MODÉRÉ PAR CERTAINS UTILISATEURS

UNE UTILITÉ DE L'OFFRE CONFORTÉE PAR LES FAMILLES UTILISATRICES...

Globalement, près de 9 familles sur 10 sont satisfaites du dernier départ en vacances de leur enfant (cf. tableau 20). C'est donc un large satisfecit qui emporte l'adhésion des familles.

Dans un premier temps, force est de constater que l'organisation personnelle des familles a été préservée, permettant à un tiers d'entre elles d'être tout à fait satisfaites, et pour 6 familles sur 10, plutôt satisfaites. Cela traduit une prise en charge de l'enfant, correspondant aux attentes des familles tant en termes sécuritaire que calendaire.

Dans un second temps, la structure encadrante, l'éveil et la socialisation de l'enfant sont également des critères qui remportent une large satisfaction, autour de 9 familles sur 10.

En revanche, bien que citées minoritairement, le rapport qualité-prix et les activités proposées ont peu satisfait, respectivement, 14,3 % et 12,6 % des familles. Alors même que ce critère est important voire décisif dans le choix du séjour pour l'enfant, comme évoqué préalablement, cette réserve invite donc à une certaine vigilance.

La qualité de l'information et l'utilisation de l'aide aux vacances enfants remportent aussi un large satisfecit : plus de 8 familles sur 10 sont satisfaites de la clarté et la facilité de compréhension (cf. tableau 21).

Tableau 20. La satisfaction du dernier séjour (en %)

	Tout à fait satisfait	Plutôt satisfait	Peu satisfait	Pas satisfait du tout
L'organisation personnelle	33,7	60,0	4,2	2,1
Le rapport qualité-prix	27,3	57,1	14,3	1,3
La structure encadrante	32,3	58,1	9,7	0,0
Les activités proposées	25,3	59,8	12,6	2,3
L'éveil de l'enfant	32,9	59,5	6,3	1,3
La rencontre avec d'autres enfants	35,2	56,0	7,7	1,1
Ensemble	31,2	58,4	9,0	1,3

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
Question : « Concernant le dernier départ en vacances, avez-vous été ? »
Lecture : Concernant la structure encadrante, 9,7 % des familles sont peu satisfaites.

Tableau 21. Information et utilisation de l'aide aux vacances (en %)

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout
L'information autour de l'Ave est claire	40,6	49,0	8,3	2,1
L'utilisation de l'Ave est facile à comprendre	37,2	50,0	11,7	1,1
Ensemble	38,9	49,5	10,0	1,6

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
Question : « Parmi les affirmations suivantes, trouvez-vous que... ? »
Lecture : Concernant la clarté de l'information, 49,0 % des familles sont plutôt d'accord avec cette affirmation.

Toutefois, l'utilisation claire et facile à comprendre de l'offre divise un peu plus : 11,7 % des familles ne sont pas d'accord avec cette affirmation. Même si légèrement plus nombreuses que la moyenne (10,0 %), ces familles expriment ce que les familles non-utilisatrices ont souligné dans les raisons de non-utilisation, à savoir la complexité de l'activation de l'aide aux vacances.

Cette difficulté s'exerce à différents niveaux selon les familles : la maîtrise de la langue française, l'ac-

Figure 15. L'utilité de l'aide aux vacances selon les familles (en %)

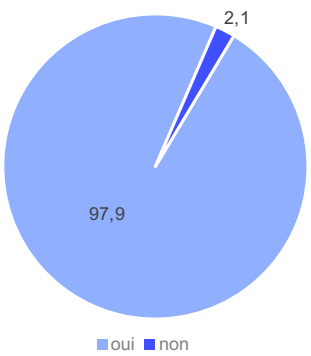

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR = 91,4 %
Question : « Selon vous, cette aide aux vacances enfants est-elle utile ? »
Lecture : Près de la totalité des familles estime que cette offre est utile.

(19) Cette idée est développée dans le dernier chapitre de l'étude.

cès aux outils informatiques, l'illectronisme, la difficulté d'identifier un référent pouvant les accompagner, ...

En revanche, l'importante satisfaction se mesure à travers l'utilité estimée des familles concernant l'offre. En effet, près de la totalité d'entre elles estime que l'aide proposée par la caf du Val-de-Marne est utile (cf. figure 15).

... MAIS UNE AIDE JUGÉE INSUFFISANTE PAR LES FAMILLES SITUÉES DANS LA TRANCHE SUPÉRIEURE DU QUOTIENT FAMILIAL

Pour 45,3 % des familles, l'aide proposée par la caf pour un départ en vacances est jugée suffisante voire très suffisante (cf. figure 16). En revanche, près de la moitié ne la juge pas suffisamment satisfaisante (49,5 %).

Figure 17. Autres aides pour le départ en vacances (en %)

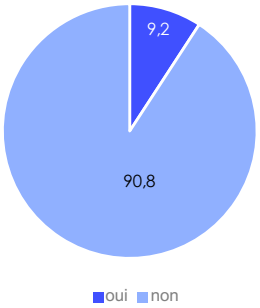

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR = 93,3 %
Question : « Bénéficiez-vous d'autres aides pour le départ en vacances de votre enfant (Maire, Conseil départemental...) ? »
Lecture : Seulement 9,2 % des familles bénéficient d'aides supplémentaires, autre que la Caf du Val-de-Marne.

Figure 16. L'aide financière apportée par l'aide aux vacances selon le quotient familial (en %)

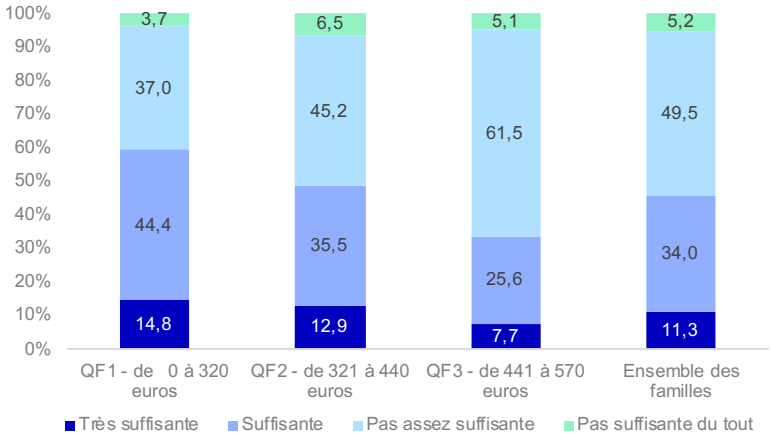

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR du quotient familial = 100,0 % / TR de l'aide financière = 92,4 %
Lecture : Parmi les familles qui se situent dans la première tranche du quotient familial, 44,4 % d'entre elles estiment que l'aide financière apportée la Caf est suffisante.

La satisfaction relative concernant l'aide financière est étudiée au regard des quotients familiaux des familles.

Sachant que l'aide aux vacances est modulée selon le quotient familial (plus le quotient familial est élevé moins l'aide est importante), l'insatisfaction augmente de fait à mesure que le quotient familial augmente.

Les familles ne bénéficient pas d'aides directes supplémentaires de la part d'autres organismes ou institutions (cf. figure 17). Ainsi, hormis l'aide aux vacances enfants versée par la caf du Val-de-Marne, les familles supportent seules le reste à charge engendré par un départ en vacances (20). Toutefois, les séjours organisés par les collectivités locales sont systématiquement soumis aux conditions familiales telles que la composition familiale, les ressources de la famille, voire l'application du quotient familial de la caf par les services municipaux. Cette aide indirecte reste cependant peu perceptible par les familles utilisatrices de ces séjours. Il en est de même pour les propositions de séjours des comités d'entreprise.

Les familles ont exprimé leur ressenti concernant la dépense restant à leur charge, c'est-à-dire une fois les aides perçues (21). Ainsi, pour la moitié d'entre elles (50,6 %), ce reste à charge apparaît faiblement élevé (cf. figure 18). En revanche, l'autre moitié le juge élevé, voire trop élevé (17,6 %). Ce qui pourrait correspondre aux familles, situées dans les tranches de quotient les plus élevées, pouvant ainsi cumuler à la fois un coût initial de séjour plus élevé, si l'organisateur applique un coût dégressif en fonction de la situation familiale, et une aide moindre.

(20) Cf. Chapitre 1. Tableau 3.
(21) Pour rappel, la dépense moyenne restant à la charge des familles par enfant est 742 euros.

Figure 18. L'appréciation du reste à charge selon le quotient familial (en %)

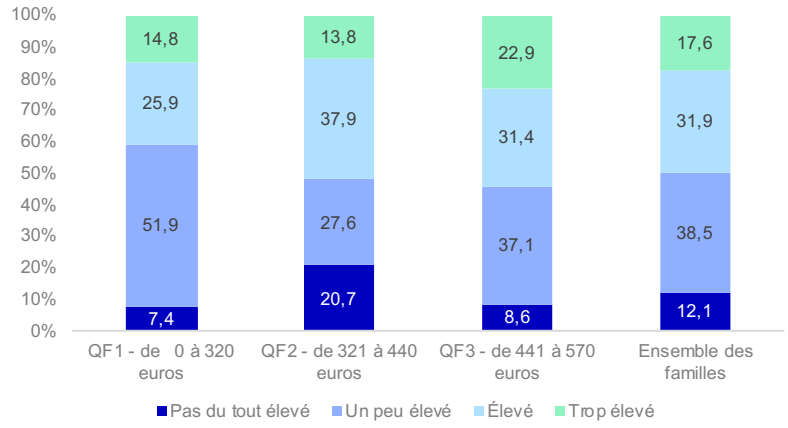

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR du quotient familial = 100,0 % / TR du ressenti du reste à charge = 86,7 %
Lecture : Pour 20,7 % des familles appartenant à la deuxième tranche du quotient familial, le reste à charge pour le départ en vacances n'est pas du tout élevé.

Comme vu *supra*, l'aide financière apportée est calculée selon le quotient familial. Ainsi, les familles dont le quotient se situe dans la première tranche sont celles pour lesquelles une aide plus importante a été apportée. Ainsi, ces familles jugent le reste à charge comme étant moins élevé (59,3 %). À l'inverse, les familles, dont le quotient familial est le plus élevé, entre 441 et 570 euros, estiment que le reste à charge est trop élevé : 22,9 %, soit 5,3 points au-dessus de la moyenne.

En revanche, dans cette catégorie de familles vulnérables, une certaine frange utilise moins l'aide pour des raisons notamment financières. Ainsi, une réflexion complémentaire pourrait être menée afin d'envisager une réévaluation de l'aide apportée à cette catégorie de familles et d'éviter potentiellement un effet de seuil.

Figure 19. L'appréciation du reste à charge selon la satisfaction de l'aide apportée (en %)

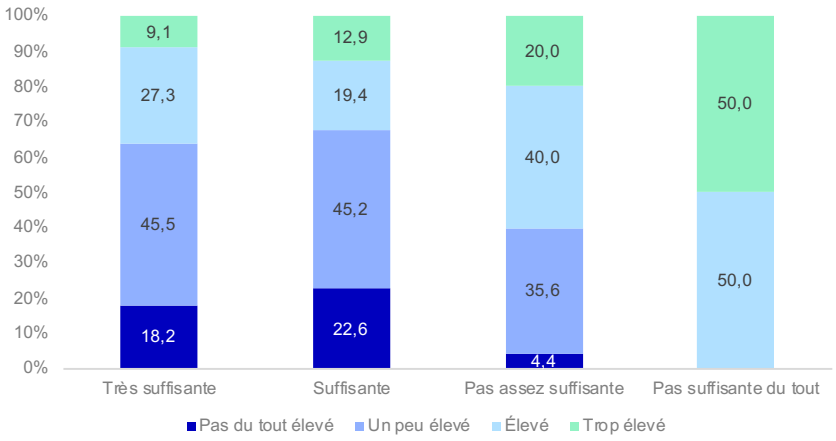

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR du ressenti du reste à charge = 86,7 % / TR de la satisfaction = 92,4 %
Lecture : Parmi les familles qui jugent l'aide apportée très suffisante, 45,5 % estiment que le reste à charge est peu élevé.

Ces derniers éléments confortent l'analyse du reste à charge au regard de la satisfaction de l'aide apportée (cf. figure 19). Les familles ayant acté que l'aide de la caf est très suffisante, voire suffisante sont celles bénéficiant du reste à charge le moins élevé.

Comme vu précédemment, une corrélation est établie entre la satisfaction et l'aide apportée. Le constat apparaît donc positif à double titre : d'une part, l'offre bénéficie aux familles les plus vulnérables économiquement, d'autre part elles s'en saisissent et sont satisfaites.

INFLUENCE DU QUOTIENT FAMILIAL ET ÉVOLUTION DU COÛT DE LA VIE

LA CLÉ DE RÉPARTITION DE L'AIDE, UN ÉLÉMENT DÉTERMINANT SON UTILISATION

Le reste à charge, décliné au cours du premier chapitre, peut être considéré comme élevé. En effet, une moyenne de 742 euros représente une charge financière indéniable, surtout pour les familles fragiles voire précaires. Toutefois, faire face à cette dépense, que le reste à charge apparaisse faiblement élevé ou très élevé, atteste de la volonté affirmée des familles de faire partir leur enfant en vacances col-

lectives avec le soutien du dispositif d'aide aux vacances. Cette volonté absorbe les freins financiers, les vacances apparaissant comme indispensables à un choix de vie et aux besoins estimés pour le développement de l'enfant : « [les] familles ont intégré la norme selon laquelle *«pour être de bons parents, il faut offrir des vacances à ses enfants»* (22).

2004 pour comprendre l'évolution comparative entre le coût de la vie et le quotient familial. Cependant, l'investigation concernant le quotient familial n'a été possible qu'à compter de 2007. La présente étude, montrant que l'Ave est très peu utilisée avant l'âge de 8 ans de l'enfant, cette contrainte temporelle ne nuit donc pas à la recherche. Ainsi, l'évolution des indicateurs retenus à partir de 2007 représente un réel éclairage quant à la compréhension de l'utilisation de l'offre proposée par la caf du Val-de-Marne.

Figure 20. L'utilisation de l'aide aux vacances selon le quotient familial (en %)

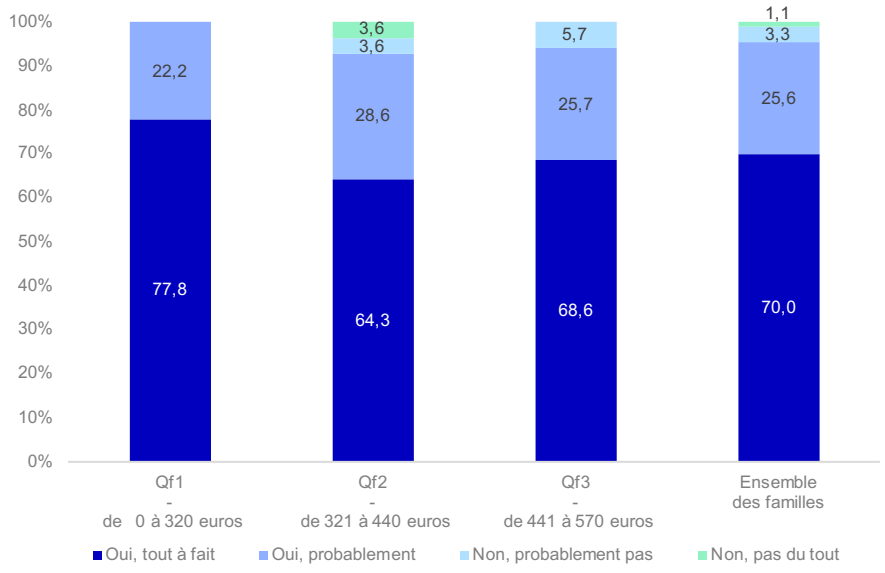

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR du quotient familial = 100,0 % / TR de la prochaine utilisation = 85,7 %
Question : « Si l'an prochain vous bénéficiez à nouveau de l'aide aux vacances enfants, pensez-vous l'utiliser ? »
Lecture : Parmi les familles de la première tranche du quotient familial, 22,2 % d'entre elles pensent probablement utiliser l'offre l'an prochain si elles en bénéficiaient.

La quasi-totalité des familles (95,6 %) affirme utiliser l'Ave lors de la prochaine campagne, si elles en bénéficiaient (cf. figure 20). Cependant, mise en regard du quotient familial, cette future utilisation apparaît plus nuancée. En effet, alors que la totalité des familles ayant le quotient familial le plus faible affirment que l'Ave sera à nouveau utilisée, un doute s'immisce à mesure que les tranches du quotient familial augmentent. Même s'il est difficile d'établir clairement une corrélation entre ces deux éléments (23), ce dernier constat converge cependant vers les résultats précédents.

La clé de répartition de l'aide, issue des tranches de quotient familial, apparaît comme l'un des éléments déterminant l'utilisation de l'offre de vacances par les familles. Ainsi, l'étude de son évolution au regard du coût de la vie contribue à apporter un éclairage complémentaire.

UNE ÉVOLUTION DU COÛT DE LA VIE SUPÉRIEURE À L'ÉVOLUTION DU QUOTIENT FAMILIAL

L'aide aux vacances enfants proposée par la caf du Val-de-Marne permet à l'enfant de pouvoir en bénéficier dès ses 4 ans et jusqu'à ses 18 ans. Concernant la campagne 2018, il convient donc de remonter jusqu'à

Entre 2007 et 2018, l'ensemble du coût de la vie a augmenté de 16 % (cf. figure 21). En considérant uniquement les dépenses auxquelles les familles ne peuvent se soustraire, à savoir l'énergie, l'alimentation et le loyer, l'augmentation atteint 24 % en 2018 alors même que le Smic brut est revalorisé de 20 %. Autrement dit, les dépenses ont plus fortement augmenté que le revenu minimum.

Au cours de cette même période, le quotient familial de la caf du Val-de-Marne est resté stable entre 2007 et 2009, puis il a été réévalué en 2010 de 4 % avant de se stabiliser sur les années suivantes.

L'évolution du quotient familial apparaît donc neutre et déconnectée du coût de la vie des familles.

(22) V. Guillaudeux et F. Philip, *« L'accompagnement social au départ en vacances »,* Informations sociales, Cnaf, 2014/1, n°181
(23) En effet, d'autres éléments indépendants peuvent venir expliquer ce refus, comme l'âge de l'enfant qui grandissant ne permet plus l'éligibilité à l'Ave.

Figure 21. Évolution du quotient familial au regard du coût de la vie (base 100 en 2007)

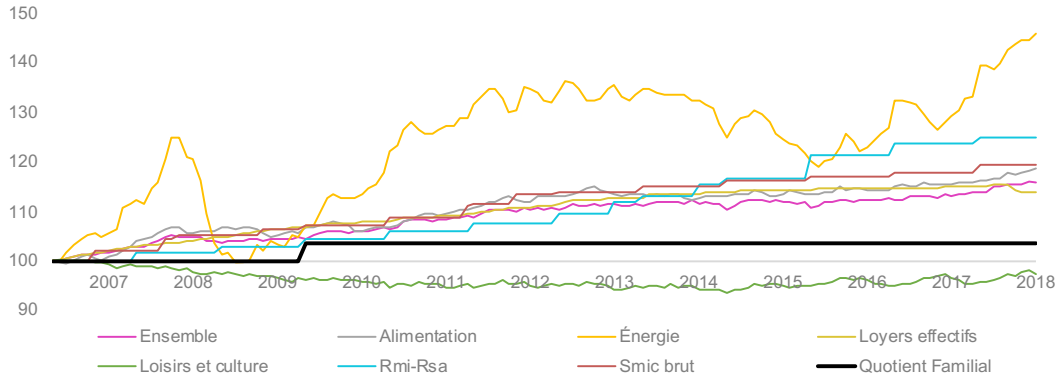

Source : Insee, indice de prix à la consommation, année 2007 à 2018 et caf du Val-de-Marne, quotient familial, année 2007 à 2018.
Lecture : En 2011, l'énergie a augmenté de 28 % par rapport à 2007 alors que le Smic brut a augmenté de 8 % pour cette même année.
Note : La catégorie « Ensemble » correspond à la catégorie de l'Insee qui recoupe tous les indices de prix à la consommation rentrant dans le calcul du niveau du coût de la vie.

CHAPITRE IV. LA SOUS-UTILISATION DU DISPOSITIF, FACTEURS ET ATTENTES

Les familles non-utilisatrices sont majoritairement représentées parmi l'ensemble des bénéficiaires (24), en référence à l'encadré méthodologique (25) ; leur profil socio-économique a donc été présenté dès le premier chapitre de cette étude.

Ce dernier chapitre tend à identifier d'une part, les difficultés ou les incompréhensions rencontrées par les familles à partir des questionnements portant sur les motifs de la non-utilisation, et d'autre part, certaines perspectives d'amélioration pour renforcer l'utilisation de l'offre.

LE RESTE À CHARGE ÉLEVÉ ET L'ÂGE DE L'ENFANT REPRÉSENTENT DES FREINS POUR UNE MAJORITÉ DE FAMILLES

Les raisons de la non-utilisation se regroupent autour de trois thématiques principales : le reste à charge trop important, la décision parentale et enfin, l'utilisation trop complexe de l'offre. Plus d'un tiers des familles interrogées se positionne sur chacune de ces raisons pour justifier leur non-utilisation de l'Ave (cf. figure 22).

Les projets de vacances en famille, cités à hauteur de 18,6 %, représentent pour 79,2 % des familles, un temps privilégié pour rendre visite à leur famille élargie (26)(cf. figure 23).

Figure 23. Les projets de vacances en famille (en %)

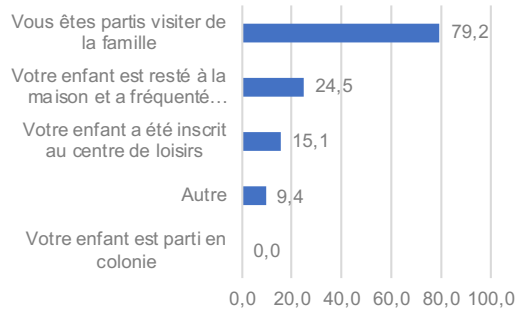

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR = 98,1 %
Question : « Vous aviez d'autres projets de vacances en famille. Qu'avez-vous fait ? »
Lecture : Pour 15,1 % des familles, l'enfant a fréquenté le centre de loisirs.
Note : L'enquêté pouvait formuler jusqu'à deux réponses. Le total ne peut donc pas être égal à 100 %.

Figure 22. Les raisons du non recours à l'aide aux vacances (en %)

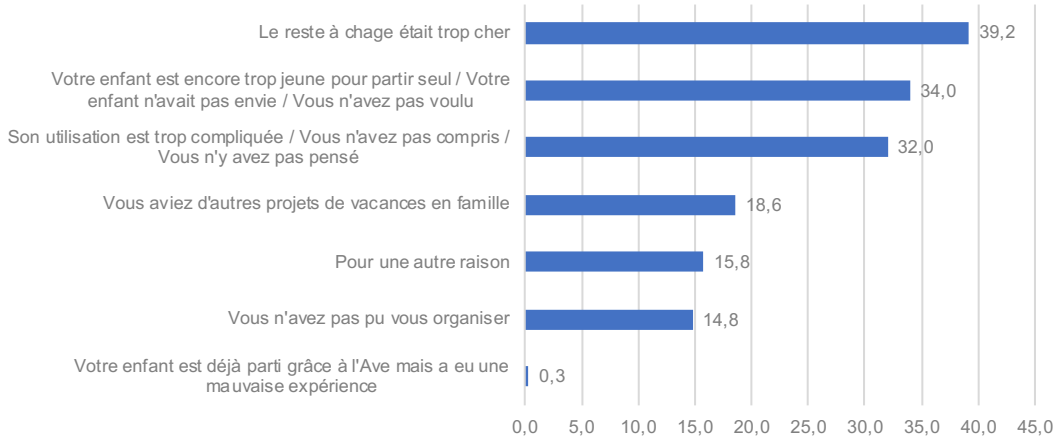

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR = 68,5 %
Question : « Pour quelles raisons n'avez-vous pas utilisé l'aide aux vacances enfants ? »
Lecture : Pour 39,2 % des familles, l'Ave n'a pas été utilisée car le reste à charge était trop cher.
Note : L'enquêté pouvait formuler jusqu'à trois réponses. Le total ne peut donc pas être égal à 100 %.

Les autres raisons de la non-utilisation mentionnées dans la figure 24 par les familles apportent des éléments de compréhension complémentaires.
Ainsi, un peu plus d'un tiers affirme n'avoir jamais reçu l'offre de la caf, et une faible part parmi ce tiers affirme l'avoir reçue tardivement (cf. figure 24). Deux hypothèses peuvent être émises : soit la notification a été reçue trop tôt (27) et les familles l'ont oubliée, soit celle-ci n'a pas été comprise ; ce constat fait écho aux 32,0 % des familles jugeant l'utilisation de l'offre

(24) Pour rappel, 96,1 % des familles bénéficiaires n'utilisent pas l'offre.
(25) Cf. Encadré « Une approche complémentaire tant quantitative que qualitative ».
(26) Précisons : parmi les familles bénéficiaires, environ 40 % d'entre elles sont originaires d'un pays autre que la France.
(27) L'offre peut également servir pour les vacances d'avril. Ainsi, l'aide aux vacances est envoyée dans le courant du mois de février.

Figure 24. Les autres raisons de la non-utilisation (en %)

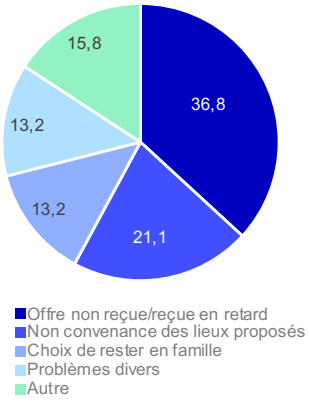

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR = 82,6 %
Question : « Pour quelles raisons n'avez-vous pas utilisé l'offre d'aide aux vacances ? Si autre, précisez ? »
Lecture : Parmi les familles répondant « Autre », 36,8 % affirment qu'elles n'ont pas reçu l'offre d'aide aux vacances ou qu'elles n'ont pas compris.

trop complexe (en référence au chapitre précédent). Plus de 20 % des familles considèrent que les lieux proposés par Vacaf sont limités, et donc ces propositions ne les satisfont pas.

Pour 13,2 % des familles, un choix de vacances familiales a conduit à la non-utilisation de l'Ave, même si ces familles sont conscientes du soutien de la caf. Dans cette catégorie, certaines familles précisent que les vacances représentent le seul temps libre familial une fois par an permettant de rendre visite à leur famille élargie ; ce choix laisse donc peu d'espace tant en termes organisationnel que financier à un autre départ en vacances. Finalement, ces choix familiaux rejoignent ceux des 18,6 % des familles justifiant leur non recours à l'offre par d'autres projets de vacances en famille.

Quant aux 13,2 % des familles avançant des problèmes, ils se résument au handicap de l'enfant, ou à une crainte de laisser partir son enfant ou encore aux difficultés d'organisation pour une famille monoparentale.

Concernant les problèmes de sécurité abordés par certaines familles, le rapport Ifop a aussi souligné ce frein. En effet, pour 30 % des familles enquêtées, *« le manque de confiance dans le personnel accompagnant »* représente le deuxième frein rencontré (28).

Les principales raisons identifiées comme étant un frein à l'utilisation de l'offre : le reste à charge trop important, le choix parental et la complexité de l'utilisation, ouvrent des perspectives d'amélioration qui pourraient renforcer l'utilisation de l'aide aux vacances enfants.

Par exemple, l'accompagnement à l'organisation du budget familial bien en amont du séjour de vacances pourrait représenter un facteur clé face aux difficultés financières avancées par les familles.
En revanche, le choix parental est plus difficile à appréhender. Plus des trois quarts des familles constituant cette catégorie ont répondu que leur enfant, âgé de 4 à 8 ans (29), est encore trop jeune pour partir seul. Ainsi, réduire les primo classes d'âge au titre du droit à l'aide aux vacances enfants et axer la communication sur les bienfaits pour le développement, l'autonomie et la socialisation de l'enfant pourraient pallier ce frein (30).
Enfin, la complexité de l'utilisation et l'incompréhension ressenties par les familles lors de la réception de l'offre apparaît comme un point essentiel d'amélioration de la communication en direction des familles les plus éloignées de l'accès à leur droit.

UN SOUHAIT D'ACCOMPAGNEMENT FORT DES FAMILLES

Plus de la moitié des familles souhaiteraient être accompagnées par les services de la caf soit dans la compréhension de l'offre soit dans son utilisation (cf. figure 25), ce qui conforte le sentiment exprimé par les familles relatif à la complexité de l'offre.

L'amélioration de l'accompagnement quant à l'utilisation des aides aux vacances enfants semble être plus attendue par les familles bénéficiaires qu'une action sur le reste à charge.

Figure 25. Le souhait d'accompagnement de la part de la Caf (en %)

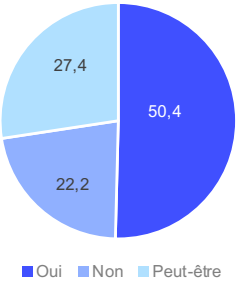

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR = 92,0 %
Question : « Souhaiteriez-vous un accompagnement de la Caf sur la compréhension ou l'utilisation de l'offre aide aux vacances enfants ? »
Lecture : Les familles souhaitent à 50,4 % un accompagnement de la part de la Caf.

Cet accompagnement pourrait ainsi renforcer la volonté des parents de faire partir en vacances leurs enfants en activant l'Ave. En effet, lorsque les familles sont sollicitées sur un départ éventuel de leurs enfants grâce à ce dispositif : 82,5 % se positionnent favora-

(28) « Les Français et les colonies de vacances » *op.cit*
(29) L'âge moyen de l'enfant pour lequel le questionnaire a été rempli est de 8 ans.
(30) Amsallen Y. et Mardon A., *« Se rencontrer, être en groupe et avoir du temps pour soi : socialisation adolescente en colonie de vacances »*, Informations sociales, Cnaf, 214/1, n°181

Figure 26. Le souhait des parents sur un départ avec l'aide aux vacances enfants (en %)

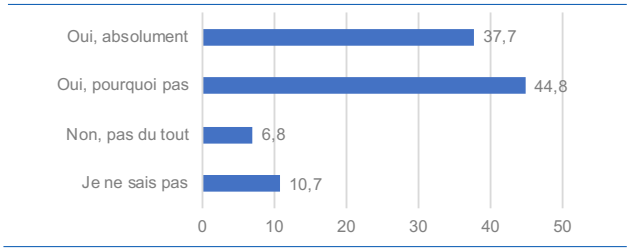

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR = 97,2 %
Question : « Aimeriez-vous que votre enfant parte avec l'aide aux vacances enfants de la Caf ? »
Lecture : Parmi les familles non-utilisatrices, 6.8 % ne souhaiteraient pas que leur enfant parte avec l'Ave.

blement alors que seuls 6,8 % refusent et 10,7 % ne savent pas (cf. figure 26). Même si la majorité hésite à travers la modalité de réponse « Oui, pourquoi pas », il n'en reste pas moins que plus de 37 % d'entre elles se positionnent favorablement.

Figure 27. L'utilisation de l'aide aux vacances enfants lors de la prochaine campagne (en %)

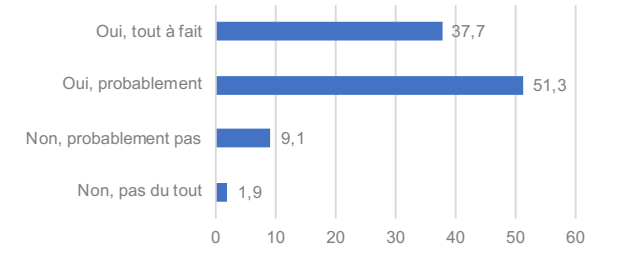

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR = 91,7 %
Question : « Si l'an prochain vous bénéficiez de l'aide aux vacances enfants, pensez-vous l'utiliser ? »
Lecture : Pour la prochaine campagne, 9,1 % des familles ne se serviront probablement pas de l'Ave.

Ce dernier constat est renforcé par le souhait exprimé par 89,0 % des familles interrogées de bénéficier de l'aide aux vacances lors de la prochaine compagne (31), même si la moitié d'entre elles marque encore une hésitation (cf. figure 27).
Ainsi, renforcer l'accompagnement relatif à la compréhension et à l'utilisation de l'aide aux vacances, représenterait un atout d'appropriation de cette offre par les familles ciblées.

DES ACTIVITÉS DE LOISIRS DES ENFANTS ÉVOLUTIVES EN FONCTION DE L'ÂGE ET DE LA PROXIMITÉ DU DOMICILE

Les principales raisons avancées par les familles répondant systématiquement par la négative, sont de l'ordre de la sécurité (peur des négligences ou d'un manque de surveillance), d'une volonté de ne pas se séparer de son enfant ou encore du choix de vacances en famille.

La période des vacances est l'occasion pour les enfants de profiter de ce temps libéré des obligations scolaires pour participer à des activités ludiques, culturelles, sportives..., souhaitées par eux et acceptées par leurs parents, dans un environnement sécurisé, adapté et socialisant.

Ainsi, l'étude des activités de loisirs pratiquées par les enfants apportent un éclairage complémentaire. Pour 6 familles sur 10, la majorité des occupations de leur enfant se déroulent à l'intérieur, que ce soit des activités culturelles ou numériques ; les activités extérieures sont moindres (cf. figure 28).

La catégorie « Autre » apporte des précisions sur les activités réalisées que ce soit des activités culturelles en famille (visites de musées, de Paris, de ferme éducative, ...), ou de pratiques sportives individuelles ou collectives lors de stages (piscine, foot, ...).

Figure 28. Les occupations sur le temps libre des vacances (en %)

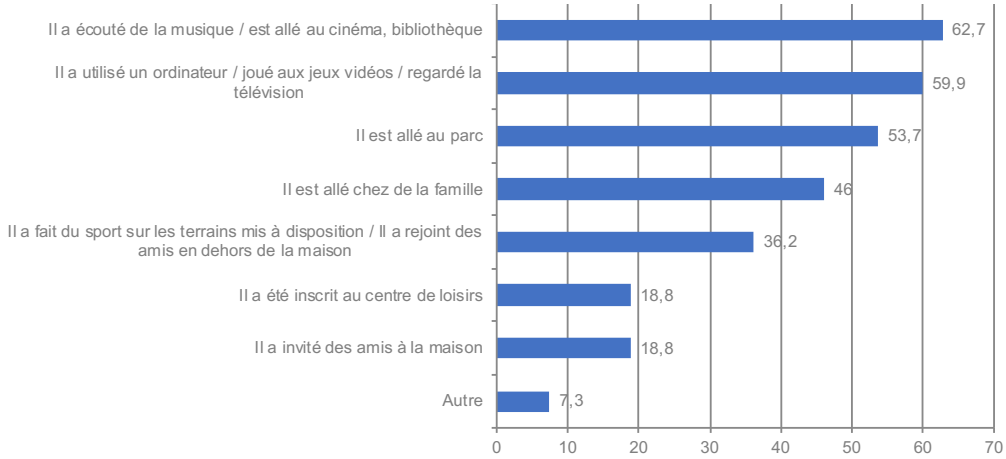

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR= 67,5 %
Question : « Globalement, qu'a fait votre enfant sur son temps libre pendant les vacances scolaires ? (5 réponses possibles) »
Lecture : Pour 53,7 % des familles, leur enfant est allé au parc pendant les vacances scolaires.
Note : L'enquêté pouvait formuler jusqu'à 5 réponses. Le total ne peut donc pas être égal à 100 %.

(31) À la condition d'être à nouveau éligible.

Figure 29. Les occupations sur le temps libre des vacances selon l'âge de l'enfant (en %)

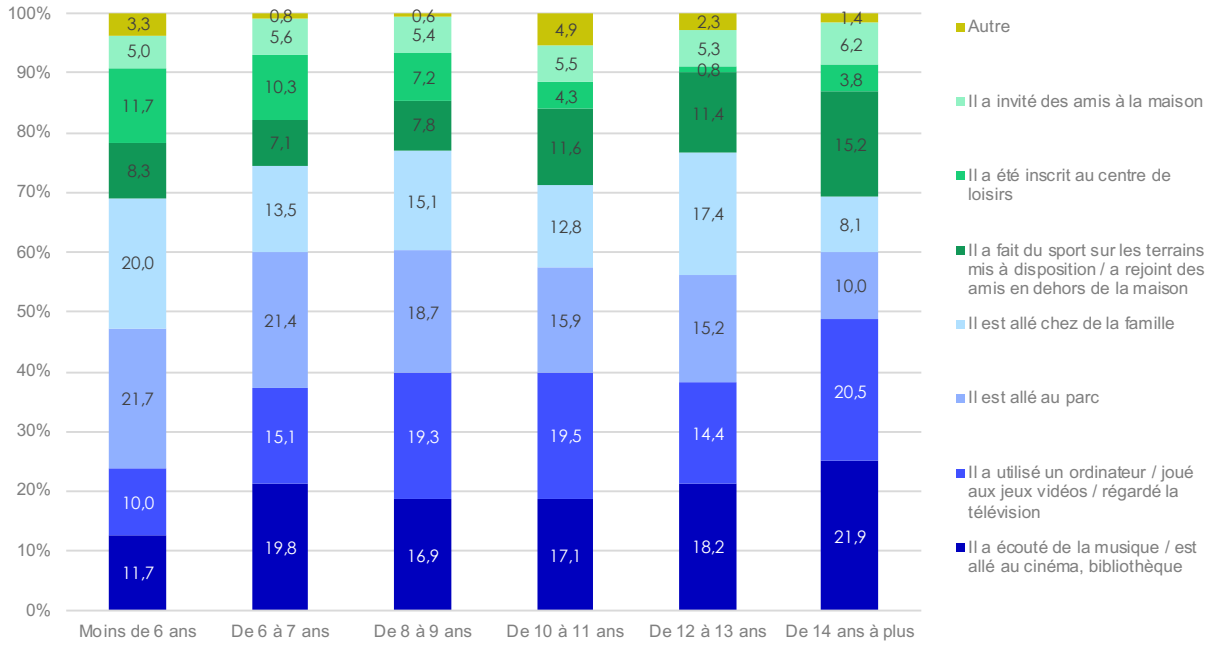

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR de l'occupation = 67,5 % / TR de l'âge = 79,3 %
Lecture : Parmi les enfants âgés entre 8 et 9 ans, 19,3 % d'entre eux s'occupent en utilisant un ordinateur ou en jouant aux jeux vidéo ou en regardant la télévision.

Les activités évoluent avec l'âge des enfants. En effet, les enfants âgés de moins de 8 ans privilégient les activités extérieures, comme la fréquentation du parc ou la garde par un membre de la famille, voire le centre de loisirs (cf. figure 29). Alors que les activités numériques remportent une forte adhésion parmi les aînés.

Tableau 22. les sorties hors du quartier ou de la commune sur les temps libres (en %)

	Tout le temps	Souvent	Rarement	Jamais
Du quartier	3,9	36,4	43,2	16,4
De la commune	1,8	33,7	47,3	17,2

Source : Questionnaire « Évaluation de la politique vacances », campagne 2018
TR de la commune =96,5 % / TR du quartier = 97,2 %
Question : « Pendant son temps libre, pendant les vacances scolaires, est-ce que votre enfant sort de votre quartier d'habitation/de votre commune de résidence ? »
Lecture : Dans 36,4 % des familles, l'enfant sort souvent du quartier d'habitation pendant son temps libre.

Malgré l'évolution des activités en fonction de l'âge de l'enfant, ces dernières restent néanmoins toujours proches du domicile familial.
En effet, près de la moitié d'entre eux sort rarement du quartier et encore moins de la commune (cf. tableau 22).

In fine, à la lecture de ces résultats d'enquête par questionnaire, trois points d'amélioration émergent au vu des difficultés et des sensibilités des familles ciblées, concernant le départ en vacances de leur enfant et leur utilisation de l'Ave.

En premier lieu, une information sur la qualité des activités proposées dans les séjours collectifs de vacances permettrait de sensibiliser les familles sur les bienfaits d'un séjour en dehors du foyer familial, notamment concernant l'éveil et la socialisation de leur enfant. Deuxièmement, un accompagnement relatif à la compréhension et à l'utilisation de l'Ave, tel que cela est sollicité par une majorité de familles interrogées, faciliterait l'accessibilité de cette offre à un plus grand nombre de familles bénéficiaires. Certaines d'entre elles n'ont notamment pas saisi l'objet du courrier reçu ou n'ont pas compris les démarches à effectuer pour en bénéficier, par exemple concernant l'utilisation du service Vacaf.

Enfin, l'étude de l'utilisation de l'aide en fonction de son montant a montré les limites du découpage actuel par tranche de quotient familial, notamment pour la tranche intermédiaire. Ainsi, une réévaluation de la modulation de l'aide financière pourrait pallier cette observation.

CONCLUSION

Différentes sources témoignent d'une baisse généralisée de la fréquentation des colonies de vacances et autres camps d'été (32). Cette baisse, perçue par la caf du Val-de-Marne depuis plusieurs années (-42,4 % en 5 ans), a représenté la génèse de cette étude. Cette démarche d'évaluation a été l'occasion d'interroger un groupe représentatif de familles utilisatrices et non-utilisatrices sur leurs usages, sur leurs difficultés et satisfactions, en complément des données issues du système d'information de la caf et de celui du dispositif Vacaf. Ainsi l'émergence de profils de familles utilisatrices ou non du dispositif d'aide aux vacances enfants, proposé par la caf du Val-de-Marne, a permis d'identifier certains freins et d'envisager certains points d'amélioration quant à la poursuite de cette politique d'aide aux vacances des enfants des allocataires les plus vulnérables.

Seulement 3,9 % des familles bénéficiaires de l'aide aux vacances enfants s'emparent du dispositif. La majorité des familles bénéficiaires de l'offre sont des familles monoparentales. De même, quelle que soit la situation familiale, les familles nombreuses s'emparent plus fortement du dispositif.

Plus de sept familles non-utilisatrices sur dix sont des familles à bas revenus. Les familles les plus précaires, situées dans la première tranche de quotient familial déterminé par la caf, sont surreprésentées. De même, un tiers des familles bénéficiaires dépendantes des prestations versées par la caf, le sont à au moins 75 %. Les familles bénéficiaires, incluses dans la deuxième tranche de quotient familial, s'emparent moins de l'aide proposée.

Du point de vue économique, la moyenne des dépenses familiales par séjour de vacances, établie à 742 euros, représente un effort moyen de 82 % du revenu par unité de consommation pour les familles bénéficiaires. Qu'elles soient utilisatrices ou non, les familles de la 2ème tranche du quotient familial doivent ainsi fournir l'effort financier le plus important.

Cependant, au-delà de la précarité économique, le niveau d'étude des parents joue aussi un rôle quant à la non-utilisation de l'offre. Ainsi, les plus faiblement diplômés se saisissent moins de l'offre de la caf.

Sur l'ensemble des enfants bénéficiaires âgés entre 4 et 17 ans, 4,7 % d'entre eux partent en vacances en activant l'Ave. Cependant, l'âge apparaît comme un facteur déterminant l'utilisation ou non de l'Ave : entre 8 et 14 ans, les départs en centre de vacances sont en effet plus fréquents. Dans une moindre mesure, le sexe de l'enfant participe aussi de la décision parentale. Ainsi, ces deux facteurs préfigurent déjà une représentation parentale quant aux contours de l'autonomie de l'enfant et de la possible séparation durant le temps des vacances, même si d'autres facteurs expliquent aussi le non-recours au dispositif Ave.

Ainsi, les familles sont globalement favorables aux activités de loisirs de l'enfant qu'elles soient sportives, culturelles ou extrascolaires ; cependant, les familles non-utilisatrices les adoptent moins, jugeant les activités scolaires suffisantes. Concernant la perception du temps de vacances, la conduite des familles bénéficiaires est encore plus mitigée. En effet, les familles utilisatrices identifient les vacances comme indispensables voire recommandées, alors que les non-utilisatrices les considèrent comme souhaitables, relativisant cette possibilité au regard de l'effort financier et organisationnel nécessaire pour s'inscrire dans cette démarche.

Par ailleurs, cette étude met en exergue trois critères déterminant le choix du séjour de vacances par les familles utilisatrices : le coût, les activités proposées et le lieu du séjour. Interrogées sur leur satisfaction en termes d'organisation, du rapport qualité-prix ou encore de l'encadrement du séjour, neuf familles utilisatrices sur dix se disent satisfaites. En revanche, un tiers d'entre elles souligne une difficulté quant à la recherche du séjour de vacances correspondant à leurs attentes et à celles de leur enfant. Enfin, si toutes s'accordent sur une information claire de l'offre reçue, l'utilisation même de celle-ci auprès du service Vacaf ne fait pas l'unanimité, jugeant cette démarche peu claire et peu aisée.

L'aide financière, apportée par la caf du Val-de-Marne, apparait insuffisante pour près de la moitié des familles interrogées. Cette appréciation se retrouve aussi lors de l'évaluation du quotient familial. L'étude relative à l'évolution du quotient familial au regard du coût de la vie conforte cette impression : quand, entre 2007 et 2018, le coût de la vie a connu une évolution de +16 %, les tranches de quotients familiaux retenus par la caf ont subi une croissance de 4 %.

Concernant plus spécifiquement les familles non-utilisatrices, au-delà du reste à charge important, leur volonté de ne pas se séparer de leur enfant

(32) Courant de l'été 2019, une série d'articles sur Libération et Médiapart avait offert un focus sur la fréquentation en baisse des colonies et leurs transformations imposées pour rester attractives.

et une utilisation de l'offre jugée complexe sont autant de facteurs évoqués.

Pour pallier l'utilisation complexe du dispositif, les familles interrogées souhaiteraient un accompagnement renforcé. En effet, un tiers de ces familles souhaiterait « absolument » que leur enfant parte avec le bénéfice de l'Ave, et un peu moins de la moitié, l'envisagerait « possiblement ».

Pour conclure, une éventuelle révision du quotient familial et une simplification du dispositif, par exemple en recentrant les tranches d'âge des enfants bénéficiaires, ainsi que le renforcement de l'accompagnement et de la communication représenteraient de possibles facteurs d'amélioration facilitateur de la compréhension et de l'utilisation du dispositif d'aide aux vacances enfants proposé par la caf du Val-de-Marne. ■

Maria Antol
Emmanuelle Pascal
Ctrad - Caf en Ile-de-France

Annexes

Annexe 1. Montant de l'aide aux vacances enfants en fonction de la composition familiale et du quotient familial

Composition familiale	Quotient familial	Participation de la caf	Droit sur l'année
Familles de 1 à 2 enfant(s)	0 € à 320 € 321 € à 440 € 441 € à 570 €	12 € 10 € 7 €	20 jours au maximum
Familles de 3 enfants et plus	0 € à 320 € 321 € à 440 € 441 € à 570 €	14 € 12 € 9 €	

L'aide journalière pour les enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) est majorée, son montant est doublé :

Composition familiale	Quotient familial	Participation de la caf	Droit sur l'année
Familles de 1 à 2 enfant(s)	0 € à 320 € 321 € à 440 € 441 € à 570 €	24 € 20 € 14 €	20 jours au maximum
Familles de 3 enfants et plus	0 € à 320 € 321 € à 440 € 441 € à 570 €	28 € 24 € 18 €	

Annexe 2. Le questionnaire envoyé aux familles

La caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne (Caf) réalise une enquête sur sa politique d'aide aux vacances des enfants afin de mieux répondre à vos besoins et vos attentes dans ce domaine. Grâce à cette enquête, la Caf souhaite améliorer les dispositifs qu'elle vous offre. En tant que parent(s) d'un enfant âgé entre 4 et 17 ans révolus et allocataire de la Caf, vous êtes invité à répondre à ce questionnaire.

Thème 1 : Les vacances en général

Pratiquer une activité de loisirs (sportive ou culturelle) est important pour l'éveil des enfants. Êtes-vous :

Tout à fait d'accord / Plutôt d'accord / Plutôt pas d'accord / Pas du tout d'accord

Un des messages diffusés lors des publicités pour enfants est « Pour être en forme, dépense-toi bien ». Êtes-vous :

Tout à fait d'accord / Plutôt d'accord / Plutôt pas d'accord / Pas du tout d'accord

La famille, les loisirs et les vacances

Vous arrive-t-il de partager en famille, des activités sportives (foot, marche, vélo, course à pieds, ...) et/ou culturelles (peinture, dessin, musique, lecture, cinéma, théâtre, musée, ...) ?

Très souvent / Souvent / Rarement / Jamais

Pour vous, ce genre d'activité en famille est (2 réponses possibles) : Essentiel à l'éducation-éveil de votre enfant / Un plaisir partagé tous ensemble / Pour faire plaisir aux enfants / Une contrainte

Pour vous, partir en vacances est :

Indispensable / Recommandé / Souhaitable / Pas obligatoire

Au niveau de l'organisation de votre emploi du temps, mettre en place des sorties sur les temps de vacances pour votre enfant vous semble :

Très facile/Plutôt facile/Un peu difficile/Très difficile

Au niveau financier, mettre en place des sorties sur les temps de vacances pour votre enfant vous semble :

Très facile/Plutôt facile/Un peu difficile/Très difficile

Parmi les vacances scolaires, lesquelles privilégiez-vous ? Classez de 1 à 5 (1 étant le moins important et 5 le plus important) :

Vacances de Noël / Vacances de la Toussaint / Vacances d'hiver (Février/mars) / Vacances de printemps (Avril/mai) / Grandes vacances (Juillet/août) / Nous ne partons jamais en vacances

Pour vous, la situation géographique du lieu des vacances joue-t-elle un rôle dans votre décision de départ en vacances ?

Oui, tout à fait / Oui, probablement / Non, probablement pas / Non, pas du tout

La pratique d'activités sportives et artistiques au sein de l'école

Durant l'année scolaire de votre enfant, est-ce que l'école organise des sorties éducatives (musée, ferme éducative, ...) ?

Oui / Non / Je ne sais pas

Si oui, jugez-vous ces sorties suffisantes pour votre enfant ?

Tout à fait d'accord/Plutôt d'accord/Plutôt pas d'accord/Pas du tout d'accord

Durant l'année scolaire de votre enfant, est-ce que l'école organise des classes vertes ou à la neige d'au moins une semaine ?

Oui / Non / Je ne sais pas

Si oui, jugez-vous ces sorties suffisantes pour votre enfant ?

Tout à fait d'accord/Plutôt d'accord/Plutôt pas d'accord/Pas du tout d'accord

Pendant les vacances, votre enfant est-il inscrit au centre de loisirs ?

Oui / Non

Pensez-vous que le centre de loisirs apporte tout ce dont votre enfant a besoin durant les vacances ?

Oui, tout à fait / Oui, un peu / Non, pas vraiment / Non, pas du tout

Pendant l'année scolaire, votre enfant est-il inscrit à une activité extra-scolaire ?

Oui / Non

Un de vos enfants est-il parti grâce à l'aide aux vacances enfants, proposée pour la Caf ?

Oui / Non

Thème 2 : Le départ en vacances avec l'Ave

Votre ou vos enfants sont partis grâce à l'aide aux vacances enfants. Parlons de son dernier départ avec l'aide aux vacances enfants.

L'organisation des vacances

Quand est-il parti ?

Vacances de printemps (Avril/mai) / Grandes vacances (Juillet/août)

Pourquoi avoir choisi cette période ?

Parce que c'était moins cher / Parce que nous avions d'autres projets pour les autres vacances / Parce que les destinations proposées nous plaisaient plus / Parce que la durée proposée nous convenait mieux / Autre

Ces vacances étaient :

En France / À l'étranger

Quels sont les critères qui ont participé au choix des vacances (3 réponses possibles) ?

Le coût des vacances / La distance domicile-lieu de vacances / Les activités proposées / Le lieu proposé / L'éveil, la dépense apportés à mon enfant / La rencontre avec d'autres enfants / Des amis de mon enfant y partaient également / Le moyen de transport / Autre

Combien de temps est-il parti ?

Moins de 1 semaine / 1 semaine / 2 semaines / Plus de 2 semaines

Ce départ en vacances a-t-il entrainé l'achat de vêtement, de matériel ou autre accessoire ?

Oui / Non

Si oui, est-ce que cela a représenté une contrainte pour vous ?

Oui, beaucoup / Oui, un peu / Non, pas vraiment / Non, pas du tout

La satisfaction des vacances

Trouver un camp ou une colonie de vacances pour votre enfant a été :

Très facile / Facile / Un peu difficile / Très difficile

Concernant ce dernier départ en vacances, avez-vous été :

- sur votre organisation personnelle :
Tout à fait satisfait/Plutôt satisfait/Satisfait/Peu Satisfait/Pas satisfait du tout

- sur le rapport qualité-prix :
Tout à fait satisfait/Plutôt satisfait /Satisfait/Peu Satisfait/Pas satisfait du tout

- sur la structure qui encadre les vacances :
Tout à fait satisfait/Plutôt satisfait/Satisfait/Peu Satisfait/Pas satisfait du tout

- sur les activités proposées :
Tout à fait satisfait/Plutôt satisfait/Satisfait/Peu Satisfait/Pas satisfait du tout

- sur l'éveil personnel de votre enfant :
Tout à fait satisfait/Plutôt satisfait/Satisfait/Peu Satisfait/Pas satisfait du tout

- la rencontre avec d'autres enfants :
Tout à fait satisfait/Plutôt satisfait/Satisfait/Peu Satisfait/Pas satisfait du tout

Combien de fois votre enfant est parti grâce à l'aide aux vacances enfants ?

1 fois / 2 fois / Plus de 2 fois

Parmi les affirmations suivantes, trouvez-vous que :

- L'information autour de l'aide aux vacances enfants est claire :
Tout à fait d'accord / Plutôt d'accord / Plutôt pas d'accord / Pas du tout d'accord

- L'utilisation de l'aide aux vacances enfants est facile à comprendre :
Tout à fait d'accord / Plutôt d'accord / Plutôt pas d'accord / Pas du tout d'accord

L'aide financière apportée par la Caf du Val-de-Marne pour le départ en vacances est, selon vous :

Très suffisante / Suffisante / Pas assez suffisante / Pas suffisante du tout

Selon vous, l'aide aux vacances enfants est-elle utile ?
Oui / Non

Bénéficiez-vous d'autres aides, que ce soit de la mairie, du Conseil départemental, etc... ?
Oui / Non

Si oui, de quel montant (si vous ne connaissez pas le montant exact, mettez un montant approximatif) ?

Hors aide de la Caf et autres aides reçues, quel a été le montant que vous avez payé pour ces vacances ?

Pour vous, est-ce :

Pas du tout élevé / Un peu élevé / Élevé / Trop élevé

Combien de fois votre enfant est-il parti grâce à l'aide aux vacances enfants ?

1 fois / 2 fois / Plus de 2 fois

Si l'an prochain vous bénéficiez de l'aide aux vacances enfants, pensez-vous l'utiliser à nouveau ?

Oui, tout à fait / Oui, probablement / Non, probablement pas / Non, pas du tout

Vous ne pensez pas utilisez l'aide aux vacances enfants si vous en bénéficiez à nouveau. Pouvez-vous nous expliquer pour quelles raisons ?

Thème 3 : Les raisons de la non-utilisation de l'offre de vacances

Votre enfant pour lequel vous répondez à ce questionnaire a donc reçu l'aide aux vacances enfants mais vous avez décidé de ne pas vous en servir. Nous allons aborder les raisons de ce choix.

Pour quelles raisons n'avez-vous pas utilisé l'aide aux vacances enfants ? (3 réponses possibles)

Vous n'y avez pas pensé / Vous n'avez pas voulu / Son utilisation est trop compliquée / Vous n'avez pas compris / Vous n'avez pas pu vous organiser / Le reste à charge était trop cher / Votre enfant encore trop jeune pour partir seul / Votre enfant est déjà parti grâce à l'aide aux vacances enfant mais a eu une mauvaise expérience / Mon enfant n'avait pas envie / Vous aviez d'autres projets de vacances en famille / Pour une autre raison.

Si Autre raison, laquelle ?

Vous avez eu d'autres projets de vacances. Qu'avez-vous fait ?

Vous êtes partis visiter de la famille (grands-parents, oncle, tante, cousin, ...) / Votre enfant est parti en colonie / Votre enfant a été inscrit au centre de loisirs / Il est resté à la maison et a fréquenté ses amis / Autres

Qu'a fait votre enfant de son temps libre durant les vacances scolaires ? (5 réponses possibles)

Il a regardé la télévision / Il a joué aux jeux vidéo / Il a utilisé un ordinateur / Il est allé à la bibliothèque / Il a écouté de la musique / Il a rejoint des amis en dehors de la maison / Il est allé au cinéma / Il a invité des amis à la maison / Il a fait du sport sur les terrains (football, basket, ...) mis à disposition / Il est allé au parc / Il est allé chez de la famille (grands-parents, oncle, tante, ...) / Il a été inscrit au centre de loisirs / Autre

Pendant son temps libre durant les vacances scolaires, est-ce que votre enfant sort de votre quartier d'habitation ?

Tout le temps / Souvent / Rarement / Jamais

Pendant son temps libre durant les vacances scolaires, est-ce que votre enfant sort de votre commune de résidence ?

Tout le temps / Souvent / Rarement / Jamais

Aimeriez-vous que votre enfant parte en vacances avec l'aide aux vacances ?

Oui absolument/Oui pourquoi pas/Non pas du tout/Je ne sais pas

Si l'an prochain vous bénéficiez de l'aide aux vacances enfants, pensez-vous l'utiliser ?

Oui, tout à fait / Oui, probablement / Non, probablement pas / Non, pas du tout

Vous ne pensez pas utilisez l'aide aux vacances enfants si vous en bénéficiez à nouveau. Pouvez-vous nous expliquer pour quelles raisons ?

Souhaiteriez-vous un accompagnement de la Caf sur la compréhension ou l'utilisation de l'aide aux vacances enfants ?

Oui / Non / Peut-être

Informations sur le foyer

Quel est le code postal de votre commune d'habitation ?

Êtes-vous ? En couple (marié, concubinage, Pacs) ou seul.e avec vos enfants

Combien avez-vous d'enfants ?

Quel âge ont-ils ?

Quel est l'âge de la mère ?

Quel est l'âge du père ?

Quel est la tranche de votre QF ?

Quel est l'âge de l'enfant pour lequel vous répondez à ce questionnaire ?

L'enfant pour lequel vous répondez à ce questionnaire est :

L'ainé / Le cadet / Le benjamin

L'enfant pour lequel vous répondez à ce questionnaire est :

Une fille / Un garçon

Quel est le niveau de diplôme du parent répondant au questionnaire ?

Sans diplôme / Cep-Brevet des collèges / Cap-Bep / Brevet supérieur, professionnel ou baccalauréat / Paramédical ou social-Bts-Dut-Bts / Licence-Maitrise-Doctorat-Capes-Grande école-Ecole d'ingénieur

Quel est le niveau de diplôme de l'autre parent ?

Sans diplôme / Cep-Brevet des collèges / Cap-Bep / Brevet supérieur, professionnel ou baccalauréat / Paramédical ou social-Bts-Dut-tsS / Licence-Maitrise-Doctorat-capes-Grande école-Ecole d'ingénieur

Annexe 3. Définition et modalités de calcul du quotient familial

Le quotient familial est un outil de mesure des ressources mensuelles des familles allocataires qui tient compte à la fois de leurs revenus professionnels et/ou de remplacement (Pôle emploi, indemnités de formation, ...), des prestations familiales mensuelles perçues (y compris celles versées à des tiers comme l'aide personnalisée au logement) et de leur composition familiale. Ce quotient est actualisé lors d'un changement de situation familiale, professionnelle, etc...

Son mode de calcul :

- Prendre le 1/12ème des ressources imposables de l'année – abattements sociaux

- Ajouter les prestations mensuelles

- Diviser ce total par le nombre de parts

Le résultat est arrondi à l'unité (troncature des centimes)

Calcul du nombre de parts :

Couple ou personne isolée = 2 parts*

1er enfant à charge au sens des Pf = 0,5 part*

2ème enfant à charge au sens des Pf = 0,5 part*

3ème enfant à charge au sens des Pf = 1 part*

Par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé = +0,5 part*

* Il s'agit des enfants à charges bénéficiaires de prestations familiales

Le dossier d'études des Caf en Île-de-France est une publication de la Ctrad, service d'études des Caf en Île-de-France
Directeur de la publication : Robert Ligier ■ Rédacteurs : Nadine Pontou - Maria Antol - Emmanuelle Pascal ■
Cartographie : Emmanuelle Pascal ■ Conception et réalisation graphique : Myriam Breitman ■
Imprimeur : SIRI Caf de Paris ■
Numéro ISSN 2266-4076 ■ Courriel : ctrad.cafcreteil@caf.cnafmail.fr
Site : www.caf.fr/ma-caf/caf-du-val-de-marne/partenaires/etudes-et-statistiques

Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

Septembre 2020